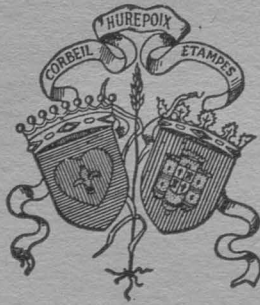


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

68^e ANNÉE



CORBEIL
1962

TABLE DES MATIÈRES

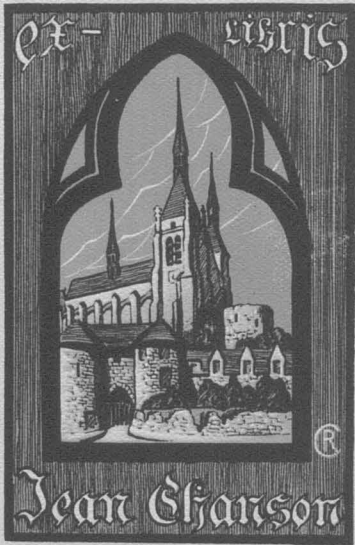
Assemblée générale du 5 novembre 1961 au château d'Ormesson	3
M ^{me} Paulette CAVAILLER. — Essai sur la prévôté de Corbeil des origines à la Révolution : troisième partie (suite)	7
M. Félix RAUGEL. — Les anciens buffets d'orgues du pays de Hurepoix	31
M. le R. P. VERBRUGGE. — La gravure de main de Janville-sur- Juine	45
BIBLIOGRAPHIE	47
CHRONIQUE	57
NECROLOGIE	65

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

68^e ANNÉE



CORBEIL
1962



Assemblée Générale au château d'Ormesson

Notre assemblée générale s'est tenue le dimanche 5 novembre 1961 au château d'Ormesson où M. le comte Wladimir d'Ormesson, de l'Académie française, ambassadeur de France, quoique absent, avait bien voulu nous offrir l'hospitalité et où nous fûmes reçus en son nom, par son fils, M. le comte Olivier d'Ormesson, maire d'Ormesson-sur-Marne, conseiller général et député de Seine-et-Oise.

M. le Président ouvre la séance en remerciant M. le comte Wladimir d'Ormesson, actuellement en mission à Rome, et M. le comte Olivier d'Ormesson d'avoir bien voulu nous recevoir dans leur belle et noble demeure; il évoque quelques-unes des plus illustres figures de la célèbre famille d'Ormesson, dont l'histoire se confond si souvent avec l'histoire de France, notamment celle du Conseiller Olivier d'Ormesson, rapporteur intègre dans le procès de Nicolas Fouquet; il tient particulièrement à rappeler la mémoire d'André, marquis d'Ormesson, et celle du comte Olivier d'Ormesson, tous deux ambassadeurs de France, père, le premier, fils, le second, du comte Wladimir d'Ormesson qui, dans un livre charmant, *Notre Vieille Maison*, a retracé l'histoire du château d'Ormesson et de ses habitants.

Après avoir présenté les excuses des absents et souhaité la bienvenue aux très nombreuses personnes présentes réunies dans le grand salon du château, il remercie M. de Surirey de Saint-Rémy, conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, président de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, de nous avoir fait l'honneur d'assister à notre Assemblée générale et il rappelle le grand intérêt que présentent les travaux de cet organisme.

La secrétaire générale rend compte des activités du Conseil d'administration au cours de l'année écoulée : tout d'abord — car c'est le but essentiel d'une société historique — prépa-

ration du bulletin 1961 actuellement sous presse, qui sera distribué avant la fin de l'année; ensuite, mise sur pied de l'assemblée générale au château d'Ormesson afin de suivre la coutume maintenant bien établie de nous réunir chaque année dans un site particulièrement intéressant, coutume qui semble très appréciée si l'on considère le grand nombre de personnes présentes; participation au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise qui s'est tenu à Etampes les 2 et 3 juin 1961¹; envoi à M. le Maire de Massy d'un vœu en faveur de la restauration de la crypte de l'église de Massy²; enfin recrutement de 42 nouveaux membres.

Le Conseil d'administration étant réduit à 10 membres par suite du décès de MM. Rousseau et Staës et de la démission de M. Zeiller, il convient de choisir les trois membres sortants : MM. Caillet, de Courcel et Guibourgé désignés par le sort sont aussitôt réélus à l'unanimité. Quatre nouveaux candidats au conseil d'administration sont également élus à l'unanimité; ce sont MM. Cordelle, président du Syndicat d'initiatives de Chennevières-sur-Marne, Lahaye, auteur d'études sur Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, Poirrier dont nous avons publié l'important travail sur les seigneurs de Milly et le R. P. Verbrugge, préhistorien et anthropologiste bien connu.

Le Conseil d'administration est donc ainsi constitué :

M. le docteur J.-P. Bailliar.
M. le docteur P. Bailliar.
M. A. Caillet.
M^{me} P. Cavailler.
M. M. Cordelle.
M. R. de Courcel.
M^e A. Cros.
M. le marquis de Ganay.
M. le chanoine L. Guibourgé.
M. E. Houth.
M. J. Jacquart.
M. Lahaye.
M. A. Poirrier.
M. le R. P. Verbrugge.

1. Le compte rendu en a été fait dans notre Bulletin 1961, p. 65.

2. Voir le texte complet du vœu dans *Id.*, p. 67. M. le docteur P. Bailliar nous a fait savoir que ce vœu avait été pris en considération par la municipalité de Massy.

M. de Surirey de Saint-Rémy félicite de sa vitalité notre société qui s'accroît, publie un bon bulletin et joue un rôle effectif dans sa région. Il parle de la Fédération et de son action personnelle depuis 12 ans et présente le 11^e volume des Mémoires, magnifique ouvrage de 410 pages, vendu 30 NF en librairie et offert à 10 NF aux membres des sociétés fédérées.

M^e Cros présente ensuite son rapport financier :

En caisse le 2 octobre 1960	525,47 NF	
Somme due au trésorier	1 100,00 NF	
		<hr/>
Soit déficit	574,53 NF	

Recettes :

Cotisations 1960 et 1961	1 518,25 NF	
Vente de bulletins	104,40 NF	
Subventions	470,00 NF	
Don anonyme	100,00 NF	
Intérêts	8,82 NF	
		<hr/>
Total	2 201,47 NF	

Dépenses :

Subvention au Congrès des Sociétés savantes	100,00 NF	
Correspondance	134,75 NF	
C. C. P.	5,00 NF	
		<hr/>
Total	239,75 NF	239,75 NF

1 961,72 NF
574,53 NF

Bilan	1 387,19 NF	
Cotisations 1961 à recouvrer	175,00 NF	
		<hr/>

Solde probable en fin d'exercice

1 562,19 NF

Cette somme doit correspondre approximativement au prix du bulletin actuellement sous presse. La situation financière n'est donc pas très brillante et exige des ressources nouvelles. M^e Cros propose au nom du Conseil d'administration la création de membres bienfaiteurs qui paieront une cotisation d'au moins 10 NF.

M^e Cros remercie, au nom de la Société, le Conseil général qui a bien voulu voter une nouvelle subvention. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et la proposition de créer des membres bienfaiteurs est également adoptée à l'unanimité.

Puis a lieu la visite du château sous la conduite de M. le comte Olivier d'Ormesson. Visite de l'intérieur d'abord : salle à manger décorée de nombreux tableaux dont une vue du château au début du 17^e siècle assez différent du château actuel et à propos duquel M. d'Ormesson fait un bref historique du domaine et de ses possesseurs dont les plus illustres sont ici présents grâce au pinceau de maîtres divers ; grand salon aux proportions admirables, ayant gardé sa décoration du XVIII^e siècle, garni de beaux meubles et d'où la vue s'étend jusqu'au fond du parc ; bibliothèque riche de somptueux volumes et de souvenirs intimes et historiques ; salle des archives où sont conservées avec un soin remarquable les archives de la famille, parmi lesquelles figurent, au premier rang, les pièces du procès Fouquet, ainsi qu'une très abondante correspondance inédite du maréchal Lyautéy ; enfin, visite de l'extérieur : nous faisons le tour de la pièce d'eau sur laquelle est construit le château, soutenu par des trompes de grand appareil attribuées à Androuet du Cerceau et nous admirons, au delà du château et de son miroir dont l'ensemble est si harmonieux, le parterre bordé d'arbres magnifiques qui descend en pente douce jusqu'à la pièce d'eau tel que l'a conçu Lenôtre.

Nous ne pouvons abuser de l'hospitalité de M. d'Ormesson et nous quittons à regret ce lieu charmant que la brume va bientôt envelopper.

Essai sur la prévôté de Corbeil

Des origines à la Révolution

TROISIEME PARTIE : LES ATTRIBUTIONS DES PREVOTS

(suite)

III. — Attributions administratives

Il va sans dire que les prévôts furent, à l'origine, chargés de toute la besogne administrative de la prévôté.

Les premiers diplômes dans lesquels sont mentionnés les prévôts sont des mandements royaux leur enjoignant de faire exécuter, sous peine de châtement, un ordre du roi ou de faire respecter par tous un accord intervenu entre des parties et confirmé par le roi ¹.

Plus tard, le prévôt est tenu de publier les ordonnances des rois, du Parlement, ou du prévôt de Paris dans le ressort de la prévôté : pour cela, il envoie un sergent crier l'acte, le dimanche à la sortie de la messe, et en afficher le texte en certains points déterminés de la ville et de la châtellenie. L'ordonnance de Moulins de 1560 recommande la lecture des ordonnances tous les trois mois ; le code Michaud réitère l'ordre de les publier régulièrement. Aux Assises de 1677, le prévôt de Paris demande au prévôt de Corbeil son aide pour faire respecter ses ordonnances ².

La publication s'accompagne de l'enregistrement, formalité qui rend applicables dans tout le ressort les textes qui y

1. Ainsi, en 1191, le prévôt est chargé de faire respecter une donation de biens à l'abbaye des Vaux-de-Cernay (*Recueil des actes de Philippe-Auguste* publié par DELABORDE, t. I, n° 375) ; en 1224, il doit faire rendre à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés l'aide qui lui était due par ses serfs (PETIT-DUTAILLIS, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*. Paris, libr. Bouillon, 1894, p. 412).

2. *Arch. nat.*, Y 18, f° 46.

ont été soumis. Quiconque désire empêcher l'application d'une ordonnance doit faire opposition à son enregistrement. Seul un jugement peut alors l'exiger³.

Le prévôt est très souvent chargé de faire des enquêtes administratives dans son ressort : ainsi, en octobre 1330, il doit s'informer de la valeur exacte des biens qui ont été confisqués sur Jean Du Bois, de Montceaux, biens que le roi destine à son échanson Robin de Bailleul⁴; en 1478, il doit rechercher toutes les possessions du chapitre de Notre-Dame dans la châtellenie⁵; en février 1535, il procède à la vérification des titres des propriétés possédées par les églises de la châtellenie dont le temporel doit être saisi⁶. Nous verrons plus loin qu'il est souvent chargé aussi d'enquêtes judiciaires.

Le prévôt n'est pas seulement l'agent du roi dans son domaine; il en est aussi le représentant : en 1174, Dreux est personnellement chargé par le roi d'accueillir Saint Pierre de Tarentaise et de le loger au château⁷. Le prévôt reçoit, au nom du roi, les aveux et dénombremments que les seigneurs doivent fournir lorsqu'ils prennent possession d'un fief après la prestation de l'hommage, et cela, même quand les baillis en sont officiellement chargés; ainsi, de 1367 à 1369, Guillaume Peurel en reçoit un très grand nombre⁸. En 1383, Jean de Gandelus reçoit commission de recevoir la déclaration de tous les fiefs compris dans la châtellenie⁹. C'est un cas assez exceptionnel, car les déclarations de fiefs se font généralement devant le prévôt de Paris ou à la Chambre des Comptes. Cependant, encore en 1467, Jean Bonnery reçoit la déclaration des biens

3. En 1741, Chapuis s'opposa à l'enregistrement des lettres d'érection en marquisat, avec haute justice, de la seigneurie de Grosbois qui furent ultérieurement déclarées nulles pour n'avoir pas été enregistrées en la prévôté (*Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 2170, f° 31).

4. *Arch. nat.*, JJ 66, n° 480.

5. *Arch. Corbeil*, GG 436.

6. *Arch. nat.*, Y 9, f° 47.

7. *Bolland.*, 8 mai, *Vita Sancti Petri Tarend.*

8. *Arch. nat.*, P 129.

9. *Ibid.*, P 50 (2), 1321. JASSEMINE, dans son étude *La Chambre des comptes de Paris au xv^e siècle* (Paris, 1933, in-8°) p. 237, ne mentionne pas de cas semblable avant 1393 où une telle commission est donnée au bailli de Melun.

sis dans la prévôté appartenant à l'église paroissiale de Saint-Pierre, faite par les marguilliers¹⁰. Je n'en ai pas trouvé d'autres cas ultérieurement.

Le prévôt représente également le roi lorsqu'il met les nouveaux acquéreurs d'une partie du domaine en possession de leur bien. Ainsi, lorsqu'en 1310, Geoffroy Cocatrix vient d'acquérir les moulins de Corbeil, c'est le prévôt Philippe d'Evry qui est chargé de le mettre en possession de ces moulins selon les us et coutumes du lieu¹¹. De même, l'année suivante, Pierre Le Cochetier délivre à Geoffroy Cocatrix les biens qu'il vient d'acheter aux enchères et qui étaient sous la main du roi¹². Les exemples en sont fréquents, surtout lorsqu'il s'agit de biens que le prévôt a saisis et vendus aux enchères pour le compte du roi.

C'est au même titre qu'il surveille l'état des biens du domaine royal¹³ et qu'il peut être amené à administrer les biens en litige, en attendant qu'un procès ait décidé de leur attribution.

En outre, le prévôt convoque les villes aux assemblées du royaume et préside au choix des députés qui doivent s'y rendre : en 1308, pour les Etats de Tours, il réunit tous les bourgeois de Corbeil qui choisirent pour procureurs Thibaut Messenger et Guillaume Giroust¹⁴. Il est appelé aux assemblées réunies pour la rédaction de la Coutume : en 1511, c'est Noël de La Lande; en 1580, c'est Jean Lebergier qui, après avoir reçu la copie du cahier rédigé par les officiers du Châtelet, convoque avocats et procureurs de son ressort et leur fait dresser « mémoire et avis »¹⁵. C'est le prévôt, aussi, qui envoie aux curés des paroisses du ressort les registres qui devront

10. Arch. nat., P 62, 2509.

11. Arch. nat., JJ 45, f° 98 (inv. Fawtier, n° 1210).

12. *Ibid.*, JJ 46, f° 89 (inv. Fawtier, n° 1366).

13. Le 21 juillet 1756, il visite le moulin de Rocheau à Boussy-Saint-Antoine et constate son mauvais état. Le moulin sera cédé par bail de 99 ans à Jean Pâris de Monmartel, seigneur de Brunoy, le 18 septembre suivant (GOUBARD et LAHAYE, *Le moulin de Rocheau*, dans *En Equipe*, bulletin paroissial de Quincy et Boussy, nov. 1961, p. 8).

14. Arch. nat. S 2215, n° 11.

15. BOURDOT DE RICHEBOURG, *Nouveau coutumier général*, III, 36.

servir à inscrire baptêmes, mariages et sépultures au cours de l'année à venir et ceci à partir de l'Ordonnance de 1667¹⁶.

Enfin et surtout, il joue un très grand rôle dans l'administration municipale; en effet, Corbeil, comme la plupart des villes du domaine royal, resta étroitement dépendante de l'administration royale et ne fut jamais une « commune » libre. Les seuls droits politiques que les bourgeois de Corbeil possédaient étaient ceux-là même qui furent reconnus tacitement puis officiellement par une ordonnance de 1579 aux moindres villages du royaume : le droit de se réunir en assemblées et de choisir ses représentants aussi bien pour la répartition des impôts que pour la conservation et la défense des biens communaux.

Au XVII^e siècle, nous dit Jean de La Barre, il y avait trois échevins renouvelables par tiers chaque année, un receveur et un contrôleur des impôts et des octrois. Les échevins étaient chargés de la garde des portes et remparts et de l'entretien des rues, chacun dans un quartier de la ville et ils disposaient pour cela des finances communales. En temps de guerre, ils surveillaient l'armement des habitants et organisaient la défense sous les ordres du capitaine. L'assemblée municipale se réunissait une fois par mois à l'hôtel de ville, proche de la Porte Saint-Nicolas, et les échevins devaient demander l'avis de tous les habitants avant de prendre des décisions importantes. A cela se bornaient les droits des bourgeois de Corbeil. Ils ne possédaient ni justice, ni véritable pouvoir administratif car ces droits étaient exclusivement réservés au prévôt royal. Aussi, lorsqu'en 1692, une ordonnance royale créa des charges de maires et exigea que chaque ville eût un maire ou bien qu'elle en rachetât l'office, ce fut tout naturellement le prévôt Jean-Baptiste Guynand qui acquit cette charge et, après lui, son fils et successeur en la prévôté, puis Robert-Louis Viart lui aussi prévôt. Garnier de Pourly, qui assiste assez régulièrement aux assemblées d'habitants, est intitulé dans le registre des délibérations « président-prévôt de Corbeil, en cette qualité, maire nommé de la ville », une seule fois, le 1^{er} mars 1744. Les prévôts suivants qui, nous l'avons vu, n'avaient pas d'attaches avec Corbeil se désintéressèrent des affaires communales pour se confiner dans leurs attributions judiciaires

16. COÜARD, *Les bailliages royaux de Seine-et-Oise en 1789*, Versailles, Cerf, 1901, in-4°, p. 10 et 11.

et les offices municipaux furent achetés par la ville le 3 février 1750. Elle devait fournir un « homme vivant et mourant » afin de ne pas léser l'état des frais de mutation. Elle racheta ces droits le 12 juin 1760 et, comme un édit d'août 1764 supprima la vénalité des charges municipales, elle se trouva créancière de l'Etat d'une forte somme qui ne lui avait pas encore été remboursée en 1789¹⁷.

Voyons en quoi consistent ces attributions d'administration communale : le prévôt reçoit, chaque année, le serment de la municipalité ; il assiste, chaque premier jeudi du mois, à l'assemblée de la ville (un grand nombre de comptes rendus d'assemblées est conservé dans les archives municipales de Corbeil), assemblée chargée de vérifier les comptes de la municipalité et de prendre certaines décisions intéressant la communauté dans le cadre étroit de ses droits. Les prévôts ne semblent s'en désintéresser qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle ; ainsi Guillaume-François Le Cesne, visiblement jaloux des tentatives de la bourgeoisie de Corbeil pour se mêler des affaires de la ville semble priser bien peu ces assemblées ; un avocat écrit à ce propos, en parlant du prévôt : « Il ne me paraît pas d'humeur à s'y trouver s'il s'agit d'être présidé par un échevin »¹⁸. De même, malgré les articles 56 et 57 de l'édit de mai 1765 que les échevins rappellent à l'occasion¹⁹, les registres portent fréquemment : « Ne sont point comparus Messieurs le prévôt et le procureur du roi, quoique invités »²⁰.

17. BOURDIN (Lucien), *Notice sur Simon Brière, maire de Corbeil de 1776 à 1789*, dans *Bulletin de la Société historique de Corbeil...*, 61^e année, 1956, p. 67-83. Ces offices comprenaient deux charges de conseillers-maires, deux de lieutenants de maires, deux d'échevins, deux d'assesseurs, deux de secrétaires-greffiers, deux d'avocat et procureur du roi. Ces offices furent rétablis par un édit de novembre 1771 mais, aucun office n'ayant été acheté, le roi nomma pour remplir les fonctions de maire Jacques Darbonne, le 1^{er} septembre 1772. Pendant que la ville cherchait l'argent nécessaire au rachat de ces nouveaux offices, Simon Brière acheta, sans en avertir les officiers municipaux, la charge d'office de maire et il dut être installé dans ces fonctions par suite de l'arrêt du 9 février 1777, ce qui le rendit odieux, car il avait empêché la ville d'acquérir cette charge et de la rendre élective. Il ne remit sa charge à la ville que le 6 août 1789. On élit alors Franchet, puis trois mois plus tard, Marsault.

18. *Arch. Corbeil*, FF IX, 38.

19. *Ibid.*, FF IX, 105.

20. *Ibid.*, BB IX et X, *passim*.

Le prévôt reçoit du prévôt de Paris les rôles des impôts; il assemble les habitants pour l'élection des asseyeurs.

Outre ces assemblées, le prévôt fait des ordonnances pour la ville qui doivent être exécutées par tous les habitants, même s'ils sont justiciables d'autres seigneurs que le roi²¹, ordonnances qu'il doit renouveler périodiquement, car les anciens règlements sont vite méconnus²².

Il surveille l'état des immeubles et une ordonnance de janvier 1650 lui reconnaît officiellement ce rôle d'urbaniste : il fait réparer la muraille du vieux château en 1515²³, fait remplir les fossés d'eau et enfermer les bêtes qu'on y a trouvées en 1518²⁴, il fait redresser les bannières et panonceaux de la Porte Parisis en 1518²⁵. En 1578, il ordonne le rétablissement d'une maison en péril imminent de tomber²⁶; en 1614, il ordonne à un particulier de changer son enseigne « les Carneaux » semblable à celle de son voisin²⁷; en 1770, il oblige un vigneron à réparer sa cheminée qui menace ruine²⁸; en 1778, il fait mettre le nom des rues au coin de chacune d'elles²⁹.

Il s'intéresse à la voirie : il ordonne aux tripiers de tenir la rue propre³⁰; il interdit de laisser des immondices dans la rue²⁸; il va même jusqu'à défendre de détacher le bateau qui va, sur un bras de la rivière d'Essonne, des moulins à poudre aux moulins du roi, en 1716²⁸.

Il prend des mesures d'hygiène et d'assistance publique : en 1521, en pleine épidémie de peste, Béranger Boucher alloue cent sous par mois à qui voudra ensevelir les morts et autant au vicaire de Saint-Nicolas qui donne son aide spirituelle aux

21. Arch. Corbeil, FF VII, 1.

22. Ordonnance du 11 août 1786 confirmée par Arrêt du Parlement du 27 novembre 1786.

23. Arch. Corbeil, CC XLV, 29.

24. *Ibid.*, CC XLVII, 21.

25. *Ibid.*, CC XLVII, 24.

26. Arch. nat., S 5749.

27. CREUZET, *Enseignes et vieilles hôtelleries de Corbeil*.

28. Arch. S.-et-O., B 604.

29. *Almanach de Corbeil*, 1789.

30. Arch. S.-et-O., B 576.

malades ³¹; en 1619, contre la contagion qui infecte le voisinage, il ordonne de nettoyer les maisons, de ne pas nourrir d'animaux, et de jeter les eaux sales dans la rivière, de nuit ²⁸; en 1756, il fait le nécessaire pour la réinstallation de l'Hôtel-Dieu ³²; il est chargé, en 1740, par la Cour, de faire des rôles, dans chaque paroisse, pour soulager les pauvres ³³; au début de l'hiver 1788, on trouve Robert de Courville président de la Société philanthropique de Corbeil ²⁹.

Le prévôt est chargé de la surveillance de l'instruction et lorsque Jacques Bourgoïn fonde, en 1656, un collège, il choisit le prévôt et le procureur du roi pour en surveiller les finances: Jacques était le fils d'un boulanger de Corbeil; il avait quitté le pays très jeune pour s'engager dans l'armée où il était parvenu, grâce à son courage, aux plus hauts grades. Devenu lieutenant-colonel, puis nommé gouverneur de Corbeil, il revient chez lui et y fonde un collège pour l'instruction de la jeunesse. Le 30 janvier 1656, au cours d'une assemblée à l'hôtel de ville, en présence de Jean de Launay, prévôt, de Michel Guynand, procureur du roi, des échevins et principaux habitants, il réalise son dessein: il donne une maison et 1 520 livres de rente annuelle avec une année d'avance. Il stipule que les maîtres seront reçus par le curé, le prévôt, le procureur du roi et les échevins. Les comptes seront vérifiés par les Messieurs de la Sorbonne, le curé, le prévôt, le procureur du roi, qui pourront, en cas de besoin, changer certaines clauses de l'établissement. Le 5 décembre 1658, a lieu la bénédiction de la chapelle du collège en présence du prévôt et de nombreux habitants. A sa mort, Jacques Bourgoïn nomme le prévôt et le procureur du roi ses exécuteurs testamentaires pour le collège et leur lègue à eux, puis à leurs successeurs dans la charge, cent livres de rente viagère chacun. Nous les voyons jusqu'à la Révolution en difficultés avec ce collège dont les rentes baissent par la dévaluation de la monnaie et de mauvais placements. Ainsi, en 1723, le prévôt et le procureur du roi louent pour trois, six, neuf ans à Charpentier certaines parties du collège contre un loyer annuel de soixante livres. Peu après, ils obtiennent la réunion de toutes les rentes cédées

31. Arch. Corbeil, GG 377.

32. Arch. Corbeil, GG 349, f° 2.

33. Bibl. nat., Joly de Fleury, 2170, f° 1.

en aumônes à Notre-Dame par Jacques Bourgoïn, à la fondation du collège³⁴. Avec les difficultés financières commence la décadence : les maîtres se désintéressent des élèves et le niveau des études baisse; en 1756, le régent Jean-François Mourat destitué pour manque d'exactitude à ses devoirs suscite un procès au prévôt et au procureur du roi et refuse de quitter la place; les élèves restent pour ainsi dire sans école³⁵.

Le prévôt est chargé aussi de la vie morale et spirituelle de la cité : il réitère l'interdiction de consommer au cabaret pendant les offices divins³⁶; donne des dispenses aux malades, pendant le Carême; accorde aux religieux leur établissement dans la ville : ainsi, le 18 décembre 1639, le prévôt, les échevins et les principaux habitants déclarent que « vu la petite étendue de la ville et des faubourgs l'établissement pouvant porter à diminuer le nombre d'habitants et enchérir les vivres, toutefois que l'établissement d'une maison de religieuses tournant à la gloire de Dieu, ont consenty et accordé consentent et accordent que [les Annonciades] pourront s'établir à Corbeil »; le 19 décembre est conclu le contrat : il leur est permis de construire et d'acheter dans la ville, seulement au gré des habitants et non ailleurs, mais dans les faubourgs là où bon leur semblera, à condition de recevoir à perpétuité une fille religieuse de chœur native de Corbeil, moyennant la somme de 1 600 livres tournois, pour une fois payée; si elle n'a pas quinze ans, les religieuses recevront cent livres de pension par an jusqu'à la profession. Le marquis de Villeroy donna son consentement le 31 décembre suivant, mais les Annonciades n'arrivèrent jamais.

Des négociations du même genre eurent lieu avec les religieuses de la Congrégation de Joigny : le 10 avril 1643, au cours de l'assemblée à l'hôtel de ville, Christophe Girard, marchand bourgeois de Paris, ayant la charge des religieuses de Notre-Dame de Joigny, demande leur établissement à Corbeil, pour y instruire gratuitement; il est décidé qu'elles s'établiront dans l'enclos de la ville au lieu qu'on leur désignera, étant donné la petitesse, ou bien dans les faubourgs où elles voudront, à charge d'enseigner gratuitement les filles de Corbeil

34. DUFOUR (A.), dans *Bull. Soc. hist. Corbeil*, 1903.

35. *Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 1824, f° 413.

36. *Arch. S.-et-O.*, B 604.

et des faubourgs et de recevoir une fille native de Corbeil moyennant 1 600 livres. Elles s'établissent provisoirement dans une maison qu'elles ont louée et les habitants refusant leur établissement dans l'intérieur de la ville, c'est la famille de Launay qui les héberge; un peu plus tard, elles prient à nouveau les autorités pour être admises dans la ville; le 2 février 1644, les échevins délibèrent à ce sujet : on objecte à nouveau l'étroitesse de la cité; Eustache Barré déclare « qu'il avait cru que ce fût pour demeurer dans l'Hôtel-Dieu, n'y ayant aucune religieuse, que dès lors il retire son adhésion ». Enfin, on leur attribue la Place du Petit-Saint-Jean et Notre-Dame sera dédommée des réparations qu'elle y a faites en 1610³⁷.

En 1780, informé que le curé a refusé l'inhumation à un présumé Protestant, le prévôt montre son mécontentement au substitut du procureur et, devant la grande émotion causée dans la ville par l'« inhumanité du curé », il écrit au procureur du roi au Parlement³⁸.

En 1681, à cause de la sécheresse qui brûle la campagne, à la prière du peuple, il organise une procession³⁹. C'est lui, en effet, qui donne les instructions pour l'organisation des fêtes religieuses : il fait tendre les rues à la Fête-Dieu ou en certaines circonstances exceptionnelles, comme lors de la cérémonie de réconciliation de l'église Saint-Spire après la tentative de meurtre qui y avait été commise en 1741⁴⁰. En 1781, Robert de Courville adresse au procureur du roi au Parlement un compte rendu de la nouvelle fête du Sacré-Cœur de Jésus qui a eu lieu dans l'église des religieuses de Corbeil : le prédicateur a attaqué les magistrats⁴¹. Il prend soin également des pèlerins qui viennent à la procession de Saint-Spire et interdit, à leur intention, à ceux qui ne sont pas hôteliers de tenir des gargottes ces jours-là⁴².

37. Abbé COLAS, *La Congrégation de Notre-Dame, de l'Ordre de Saint-Augustin, à Corbeil*.

38. *Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 1680.

39. *Arch. nat.*, L 899, n° 54.

40. DUFOUR (A.), *Journal d'un bourgeois de Corbeil*, dans *Bull. Soc. hist. de Corbeil*, 1898, p. 90.

41. *Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 1527, f° 92.

42. *Arch. S.-et-O.*, B 604.

Lors des victoires ou des naissances des princes, il organise les réjouissances publiques : il fait cesser le travail, assiste au *Te Deum* et fait faire des illuminations ⁴³.

Enfin, il surveille de près le commerce : les statuts de la boucherie jurée de Corbeil créée en 1509, exigent l'élection, chaque année, de deux bouchers jurés devant le prévôt de Corbeil à qui ils prêtent serment ⁴⁴. Il est chargé par l'Ordonnance de Villers-Cotterets (1539) de faire enregistrer les prix des marchandises chaque semaine ; c'est ainsi que parmi les registres du greffe, quelques-uns sont réservés aux mercuriales, donnant pour chaque jour le prix du bon blé, du méteil, et de l'avoine, en grosse, moyenne et petite espèces ⁴⁵. Il réglemente le poids et le prix du pain : ainsi, en 1789, lors de la crise des farines, son rôle fut très important ; les cours pratiqués à Mennecey, marché de blé, servaient de base à l'établissement de la taxe du pain dans la ville et les faubourgs de Corbeil, par la prévôté royale ; le 2 septembre 1788, se produit une hausse sur le marché de Mennecey ; bientôt sur réquisitoire du procureur du roi, les magistrats relèvent la taxe par jugement du 4 septembre : le pain de première qualité est alors de 21 sous les 8 livres et celui de seconde qualité est de 17 sous les 8 livres ; une sentence enjoint « à tous les boulangers de la ville et faubourgs de cuire et tenir leurs boutiques suffisamment garnies des deux qualités de pain ci-dessus taxées à peine de cinquante livres d'amende pour la première fois et de plus grande peine en cas de récidive, comme aussi... de faire leur pain de poids et de bonne qualité, leur faisant défense de le vendre à plus haut prix que la taxe ci-dessus, sous telle peine, qu'il appartiendra » ⁴⁶. Cependant la hausse se poursuit jusqu'à 28 et 24 sous le 5 février. Ces prix se maintiennent à peu de chose près jusqu'au mois de mai et l'angoisse règne. La fête de la Saint-Spire tombe le 17 mai et les boulangers décident la grève. Sur réquisitoire du doyen des procureurs, au nom du procureur du roi, absent, le prévôt fait assigner les boulangers qui comparaissent devant lui, le 9 mai ; il leur

43. Arch. Corbeil, GG 335, n° 1.

44. Arch. nat., Y 7, f° 411.

45. Arch. S.-et-O., B 923.

46. Arch. S.-et-O., série B, prévôté de Corbeil, registre d'audience 1787-1788, f° 49 v°.

donne ordre de cuire en quantité suffisante sous peine de 300 livres d'amende. Le boulanger Longpré, récalcitrant, est condamné par défaut à 300 livres d'amende pour avoir cessé la cuisson; il fait appel; le Parlement n'accorde pas les défenses mais suspend l'amende. Le prévôt qui s'était rendu en personne chez Longpré pour lui faire continuer le travail, en vain, fait son rapport à Joly de Fleury le 18 mai 1789⁴⁷.

Le prévôt ordonne aux bouchers de garnir leurs étaux lors du passage des troupes. C'est lui aussi qui fixe le début des vendanges, chaque année.

Cette longue énumération montre combien les fonctions d'administration municipale du prévôt sont variées, mais, bien entendu, il ne les exerce que dans les limites de la ville de Corbeil, les autres communes rurales de la prévôté dépendant à ce point de vue de leurs seigneurs, sous le contrôle, à partir du milieu du xvii^e siècle, du subdélégué de l'intendant⁴⁸.

IV. — Attributions policières.

A l'origine, le prévôt est le seul officier de police de la châtellenie. Plus tard, son pouvoir en cette matière, comme en tout autre, se trouve limité, mais il ne sera jamais entièrement dépouillé de ses attributions de police.

Il est, en premier lieu, chargé d'assurer la tranquillité publique en réprimant pillage, rixes et émeutes. Nous avons déjà vu quels sont ses pouvoirs contre les gens de guerre en étudiant ses attributions militaires, mais pendant la Guerre de Cent ans, les juges ordinaires furent incapables de venir à bout des brigands et à partir de Charles VII furent créés des officiers intitulés « prévôts des maréchaux » pour juger sans

47. LESORT (A.), *Les boulangers de Corbeil pendant l'hiver 1788-1789 et leur grève du 5 mai 1789*, dans *Bulletin de la commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, fasc. 11, 1922-1927.

48. Les papiers de la subdélégation de Corbeil n'ayant pas été conservés, il est très difficile de savoir quels furent les rapports entre le prévôt et le subdélégué. Ils semblent assez étroits au xviii^e siècle puisque deux prévôts furent subdélégués : J.-B. Guynand qui résilia ses fonctions de prévôt en 1729 fut subdélégué jusqu'après 1746. Nous trouvons ensuite Bernard de 1749 à 1763 puis Davier de Monteton et, de 1770 à 1789, Robert de Courville.

appel les vols et les crimes de séditions ainsi que tous les méfaits des gens de guerre et vagabonds. Leur efficacité fut telle que leur compétence finit par s'étendre à tous les délits criminels à la condition toutefois qu'ils renvoyent les coupables devant les juridictions ordinaires lorsqu'ils avaient un domicile fixe.

Les prévôts ne furent pas entièrement supplantés, car cette juridiction ne leur échappait que si la maréchaussée les devançait. De plus, les prévôts des maréchaux ne pouvaient exercer dans les villes mais seulement sur les chemins et dans les campagnes. Inutile d'ajouter que cette dualité était cause de nombreux conflits de juridiction !

Pour assurer la paix publique, le prévôt exerce un droit de surveillance très étendu : surveillance des marchés, des poids et mesures, des prix, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, mais aussi surveillance de tout ce qui concerne le domaine royal : bois et eaux (tout au moins jusqu'à la fin du XIII^e siècle; à cette date, les gruyers furent spécialement chargés de ce soin et de la juridiction des délits en matière de chasse et pêche); monnaie, péages et octrois⁴⁹. Les prévôts doivent tout particulièrement protéger les abbayes royales, les bourgeois du roi et les serfs du domaine royal. Ils ne peuvent exercer cette surveillance directement sur les domaines seigneuriaux qui ont leur propre justice et police, mais ils ont un droit de regard et peuvent exiger des seigneurs que la police soit bien faite dans leur ressort⁵⁰.

En tant qu'officiers de police, ils ont le droit d'arrêter les malfaiteurs dans toute la châtellenie, quitte à les rendre ensuite, pour jugement, à la juridiction dont ils relèvent. Même lorsque la juridiction du grand criminel leur échappe,

49. En avril 1253, les religieux de Barbeau sont accusés de profiter de leur exemption pour faire passer beaucoup de marchandises non réservées à leur usage particulier; il est décidé que deux fois par an le procureur de l'abbaye se transportera en jugement devant les prévôts de Melun et de Corbeil et prètera serment que tout ce qu'il fait monter et descendre par la Seine est réservé à l'usage des moines (ROULLIARD, *Histoire de Melun*, p. 362).

50. Ainsi, en 1558, le prévôt intervient auprès du chapitre Saint-Spire pour que celui-ci exerce la justice sur ce que, par deux fois depuis huit jours, un enfant de quinze jours a été déposé à la porte d'un chanoine (*Arch. S.-et-O.*, G 1085).

comme nous le verrons ultérieurement, ils conservent leur droit d'arrêter les prévenus⁵¹. Ils en reçoivent même parfois mandement spécial. En dépit de l'existence des gruyers et des prévôts des maréchaux, les ordonnances royales leur reconnaissent toujours le droit d'arrêter même les gens de guerre et les vagabonds, même les coupables de délits de chasse, de pêche ou de vols de bois, s'ils sont pris en flagrant délit⁵².

Les prévôts font, eux-mêmes, ou font faire par leurs sergents, les enquêtes préalables aux procès qu'ils ont à juger. Ils recherchent les témoignages⁵³, se déplacent pour faire les informations sur les lieux et entendre les témoins⁵⁴; ils peuvent même exiger qu'on leur montre les archives dont ils ont besoin et en prendre copie⁵⁵. Mais ils sont souvent aussi chargés par les juridictions supérieures de faire, dans leur châtellenie, des enquêtes diverses⁵⁶.

Ils sont également chargés des exécutions à mort et aux supplices; nous en reparlerons.

Les prévôts possédaient un autre pouvoir de police fort important, dont nous avons conservé de multiples exemples : ils étaient chargés de contraindre les débiteurs au paiement; généralement ils donnaient commission aux sergents pour

51. Ainsi est emprisonné à Corbeil, avant son jugement au Châtelet de Paris, Henri Bunereau, meurtrier d'un ivrogne qui l'avait attaqué. Il est grâcié par le roi en 1357 (*Arch. nat.*, JJ 89, n° 250).

52. C'est ainsi qu'en 1529, Laurent Porcher a été incarcéré à Corbeil pour avoir blasphémé contre l'honneur du Seigneur et de la Vierge; il est ensuite envoyé au Châtelet (SAUVAL, III, 610). — En 1652, des bûcherons travaillant pour l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris sont emprisonnés à Corbeil pour avoir coupé du bois sans autorisation de la gruerie (R. DE COURCEL, *Histoire de la forêt de Sénart*, p. 185).

53. *Arch. Corbeil*, DD XV, 3.

54. *Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 2170.

55. Ainsi, en 1538, le prévôt fait contraindre tous juges, notaires, greffiers de sa juridiction à montrer tous les papiers intéressant une affaire en jugement (*Arch. Corbeil*, FF II, 40).

56. En 1272, Jean Cordou est chargé par le bailli de la reine de se renseigner sur les droits de justice de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés à Evry et à Lisses. Il se fait montrer les archives de l'abbaye (TANON, *op. cit.*, registre criminel de Saint-Maur-des-Fossés). — De même, en 1317, Jean Dessus enquête sur les droits de justice du prieuré Saint-Guénault à Corbeil et à Courcouronnes. Il reçoit les dépositions des témoins et les transmet par écrit et sous son sceau au bailli de la reine, juge du procès (*Arch. nat.*, L 899, n° 22).

remplir les formalités requises en ces occasions; ils pouvaient faire davantage : saisir et vendre les biens des récalcitrants; en 1320, un procès a lieu au Parlement entre le prévôt et Geoffroi Cocatrix d'une part et Jean d'Arsois, chevalier, de l'autre, ce dernier demandant l'annulation de la vente de ses biens sis à Grigny. Le Parlement, en confirmation de la sentence du bailli de la Reine, approuve le prévôt qui a fait vendre ces biens aux enchères publiques, selon la coutume du pays, pour payer les dettes du chevalier ⁵⁷.

En mai 1329, le prévôt Pierre Giroust fait savoir qu'après condamnation aux assises de Corbeil par le bailli Hugues de Crusy, du contumace Jean Rabian coupable d'avoir détourné, avec Jean de Tigery, la Compagnie des Bardes, il a mis en vente les biens dudit Jean Rabian et qu'au quatrième cri, Ysabeau du Tremblay, dernière enchérissante, en a obtenu la propriété ⁵⁸.

Trois mandements du roi des 22 novembre 1328, 13 mars 1329 et 29 octobre 1329 commandent au prévôt de Corbeil de mettre en vente les biens possédés par feu Pierre de Grès, évêque d'Auxerre, dans la châtellenie de Corbeil. Le prévôt fait une enquête pour connaître exactement ces biens et les trouve énumérés dans un aveu au roi; aussitôt il fait crier ces biens en vente en plein marché de Corbeil. Peu après, le procureur de Jean d'Andresel, chambellan du roi, offre un prix et donne un denier à Dieu. Le prévôt fait crier la première offre et fait refaire les criées de quinzaine en quinzaine, quatre fois. Personne d'autre ne s'étant présenté, le prévôt donne saisine de ces biens à l'acheteur, en mars 1331 ⁵⁹. Il doit ensuite envoyer l'argent de ces ventes aux gens des Comptes à Paris.

En 1346-1347, Jean de Favières et Jean Auboucher, son successeur, sont également chargés de mettre en vente des biens saisis à Essonnes ⁶⁰.

En 1353, le prévôt, à la requête du procureur du roi, a fait mettre sous la main du roi le fief de Mauny dont le seigneur Jean de Cossigny a tué Adam Froment ⁶¹.

57. *Arch. nat.* X^{1a} 5, f° 39.

58. *Ibid.*, JJ 67, n° 80.

59. *Ibid.*, JJ 66, n° 886.

60. *Ibid.*, JJ 76, n° 85.

61. *Ibid.*, X^{1a} 15, f° 40.

En 1398, à la requête du procureur du roi, il a fait vendre les biens d'Adam Billart, criminel condamné en la prévôté de Melun ⁶².

En 1457-1458, Jean Nicolas, puis son successeur Jean Lecharron font saisir par le sergent Jacques Moreau le moulin de Cossebreton à Essonnes, puis le font vendre aux enchères et en donnent saisine à Adam Privé ⁶³.

Les prévôts ne sont pas seuls à pouvoir ordonner une saisie dans la châtellenie, puisque les prévôts de Paris, le Parlement, la Chambre des Comptes et le roi lui-même peuvent charger directement des sergents à cheval du Châtelet de Paris de saisir et vendre dans n'importe quelle partie du royaume, mais c'est un droit qu'ils gardent jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

Ils sont encore chargés d'apposer les scellés, de faire les actes de tutelle et les inventaires comme le reconnaît encore l'Ordonnance de Versailles de 1788 ⁶⁴.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ces faits de police courante dont les témoignages sont nombreux soit après décès, soit en cas de saisie ou de condamnation.

Enfin, par l'apposition du sceau de la juridiction, ils donnent l'authenticité aux copies des actes qui leur sont présentés. Au Moyen Age, ils rédigent eux-mêmes des actes dans lesquels ils déclarent avoir vu (*Vidimus...*) l'acte original et ils en donnent le contenu; ces documents sont appelés des « vidimus ». Le premier vidimus de la prévôté de Corbeil que je connaisse date de novembre 1308 ⁶⁵; il porte le sceau de la prévôté et la trace du sceau personnel du prévôt, grande rareté puisque nous n'avons conservé pour le Moyen Age que deux sceaux de prévôts de Corbeil. Plus tard, ils se contentent, comme de nos jours, d'attester que la copie qu'ils scellent est bien conforme à l'original conservé au greffe de la prévôté et ils légalisent les signatures des notaires ⁶⁶. La seule mention

62. Arch. Corbeil, II 20.

63. Arch. nat., S 5145 A.

64. Nous verrons qu'à cette époque ce sont, en fait, les notaires qui font les inventaires.

65. Arch. nat., S 2115, n° 11.

66. Bibl. nat., Joly de Fleury, 2170.

de la présence du prévôt lors de la transcription d'un acte suffit à accroître l'authenticité de la copie ⁶⁷.

Les prévôts délivrent également des certificats sur déclarations des intéressés : ainsi, le 17 avril 1412, le prieur de Saint-Jean-en-L'Isle et quelques moines affirment qu'ils sont dix-sept frères dont treize prêtres et qu'ils font le service divin grâce à cinquante muids de grain sur le minage de Corbeil, cet acte leur servira dans leurs revendications.

On peut donc dire que le prévôt, aidé de ses sergents, possède tous les pouvoirs de police sur la ville de Corbeil et qu'il a droit de regard, en cette matière, sur tout le ressort de la châtellenie.

V. — Attributions de juridiction gracieuse.

Le notariat public qui s'était étendu à tout l'empire romain, mais qui avait sombré lors des invasions barbares, réapparut dans le Midi de la France dès le XII^e siècle et y était définitivement réinstallé à la fin du XIII^e siècle ⁶⁸. Mais dans nos pays de droit coutumier, aux XII^e et XIII^e siècles, lorsque les particuliers désiraient un titre qui pût faire foi en justice, ils devaient s'adresser à une personne ou à une juridiction dont le crédit fût suffisant pour servir de témoignage insigne. Ainsi s'adressait-on à une autorité laïque (roi, officier du roi, seigneur, échevin), soit à une autorité ecclésiastique (évêque, abbé, official).

De même que toute personne possédant un sceau pouvait s'engager sous ce sceau ⁶⁹, de même les juridictions laïques ou ecclésiastiques authentifiaient les contrats passés devant elles par leurs justiciables; le contrat était authentique dans la mesure où le sceau était lui-même authentique, c'est-à-dire apte à faire preuve devant une autre juridiction. Pour cette

67. *Bibl. nat.*, Joly de Fleury, 1395, f^o 349.

68. BOUARD (A. de), *Manuel de diplomatie française et pontificale*, t. II, *l'acte privé*. Paris, A. Picard, 1948, in-8°, 318 p.

69. Les baillis du roi J. de Perruche et G. de Meinpincien déclarent avoir vendu, sur ordre du roi, aux moines des Vaux-de-Cernay, une maison à Corbeil qui avait appartenu à des Juifs. Ils donnent force probante à l'acte en le scellant de leur sceau en septembre 1208 (MERLET et MOUTIÉ, *Cartulaire des Vaux-de-Cernay*. Paris, 1858, 3 vol. in-4°, n^o CXLVII).

raison, il arrivait fréquemment que les parties fissent rédiger et sceller le même acte par plusieurs juridictions ⁷⁰.

Cependant, en général, l'autorité ecclésiastique, alors la mieux organisée et la plus efficace, était la plus recherchée.

Au cours du XIII^e siècle, l'accroissement de la population, l'enrichissement général et la renaissance de l'esprit juridique firent se multiplier les contrats et par conséquent se développer considérablement les juridictions ecclésiastiques ou officialités. La rédaction et le scellement des actes étant, bien entendu, soumis au paiement d'un droit, cette source d'enrichissement attira l'attention du pouvoir royal qui institua la juridiction gracieuse dans ses tribunaux en copiant servilement l'organisation des officialités.

La prévôté de Paris fut la première à organiser sa juridiction gracieuse : dès 1230, elle reçoit des contrats sous forme de lettres de juridiction et sous le règne de Philippe le Hardi l'institution est en plein essor ⁷¹.

Dans notre prévôté de Corbeil qui était du ressort de la prévôté de Paris, il n'est pas possible de suivre de très près la naissance et l'évolution de cette institution, car les actes qui subsistent ne sont malheureusement pas assez nombreux. Nous pouvons cependant faire les constatations suivantes : dès la fin du XII^e et au début du XIII^e siècles, le prévôt est un personnage assez influent pour que des seigneurs et des religieux de la contrée lui demandent d'être témoin de leurs conventions ou même d'arbitrer leurs conflits ⁷²; mais il n'est pas douteux que les baillis devenant de plus en plus importants au cours

70. Ainsi, en 1211, Adam Héron et Gilbert de Meinpincien, baillis du roi, reçoivent un acte de donation en faveur de l'église Saint-Spire, acte qui a déjà été passé devant l'official de Paris (*Cartulaire de Saint-Spire*, p. 61).

71. A. de BOUARD, *op. cit.*, p. 269-270.

72. En 1178, Dreux est témoin d'une donation faite par Cécile de Bruyères devant l'évêque de Paris (*Arch. nat.*, S 2351, n° 3). — En 1203, Gilbert est témoin d'une vente faite aux moines de Barbeau (LEPAIRE, *Histoire de la ville de Corbeil depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 août 1792*. Lagny, impr. E. Colin, 1901-1902, t. I, p. 70). — En 1224, Bertaud est présent à une transaction faite entre Carcassonne, veuve de Jean de Beauvais, et l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris (*Cartulaire de Saint-Spire*). — En 1239, Renaud du Plessis arbitre un conflit entre Jean, seigneur de Moulignon, et les moines des Vaux-de-Cernay (*Cartulaire des Vaux-de-Cernay*, p. 359).

du XIII^e siècle, les parties préférèrent leur témoignage à celui du prévôt. Pour cela, ils allaient passer leurs contrats au Châtelet de Paris ou bien ils attendaient que le bailli vint tenir ses assises à Corbeil, ce qui avait lieu, nous le verrons, assez fréquemment à cette époque. Ces contrats, contrairement à ceux passés devant les juridiction ecclésiastiques, étaient rédigés en français; cela leur valut un tel succès que leur confection et leur scellement alourdissaient considérablement le travail des assises. C'est pourquoi, très vite, le bailli se déchargea de cette besogne en installant une chancellerie au siège même de la prévôté et en confiant au prévôt la juridiction gracieuse dans le ressort de la prévôté.

Le premier acte scellé du sceau de la prévôté de Corbeil qui soit conservé est de juin 1270; c'est aussi le premier acte de juridiction gracieuse du prévôt que nous connaissons ⁷³. Le sceau dont il ne reste guère qu'un tiers est de cire brune; il est sur queue de parchemin; une seule face est bien conservée : elle est ornée d'une grande fleur de lis; de la légende on ne peut déchiffrer que quelques lettres : 9TRA... BOL...

Le même sceau rond de 20 mm de diamètre est attaché à un acte de Jean Le Convers du 24 mars 1272; au contre-sceau la légende est bien nette : « 9TRA S. PPOSITURE D. CORBOL. » ⁷⁴.

Un acte de mars 1275 ⁷⁵ passé devant les trois prévôts fermiers de Corbeil : Reyau de La Porte, Jehan Le Minagier et Jehan Cocus, mentionne une procuration « scellée dou scel de la prévosté de Courbeuil ». Cet acte est lui-même scellé du sceau de la prévôté, de cire verte.

En novembre 1275, grande nouveauté : pour la première fois, nous trouvons mention d'un garde du sceau qui assiste le prévôt dans sa tâche de juridiction gracieuse ⁷⁶.

73. Vente par Guillaume Panier et sa femme Marguerite, à Guillaume de Villecrenes, de biens sis à Villecrenes (*Arch. S.-et-O.*, A 989).

74. *Arch. nat.*, S 51545 B (*Inventaire Douët d'Arcq*, n° 4784). Bail d'une vigne.

75. C'est un arbitrage entre le couvent des Vaux-de-Cernay et les habitants de Saint-Fargeau, Auxonnettes et Tilly au sujet du droit de pâturage dans les bois de Bouligneau (*Cartulaire des Vaux-de-Cernay*, p. 720).

76. Il s'agit de la donation d'une maison sise à Linais faite devant Jean Cocus, prévôt, et Jehan Le Minagier, garde du sceau (*Arch. S.-et-O.*, G 264, f° 37 v°).

L'apparition de cette nouvelle charge prouve l'importance croissante de la chancellerie prévôtale et, par conséquent, des fonctions juridiques du prévôt, ainsi que l'effort d'organisation de l'administration royale à la fin du XIII^e siècle ⁷⁷.

Ce Jehan Le Minagier n'est pas un inconnu puisqu'en mars de cette même année 1275 il était prévôt fermier en même temps que Reyau de La Porte et Jean Cocus. Il a donc dans le courant de 1275 abandonné la ferme de la prévôté pour prendre, sans doute, à ferme également « le sceau » et probablement aussi « l'écriture ». Cette fonction, peut-être plus lucrative que celle de prévôt, semble, dans les débuts, d'une importance presque égale : le garde du sceau, en effet, assiste le prévôt dans ses fonctions de juge et son rôle est primordial dans l'exercice de la juridiction gracieuse, car il assiste obligatoirement à la passation de tous les contrats faits sous le sceau de la prévôté (dons, legs, ventes, échanges, amortissements, baux, reconnaissances de dettes, délivrances de biens, aveux, procurations, etc.) et il en est le principal responsable puisque c'est lui qui les authentifie en y apposant le sceau de la juridiction ; il est personnellement nommé dans la titulature de ces actes ; la formule est toujours la même : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, X..., prévôt de Corbeil, et Y..., garde du sceau, savoir faisons que devant nous vint en jugement M... qui, de sa bonne volonté, sans aucune contrainte, reconnu, confessa, avoua avoir à N... à titre de ... c'est assavoir... ». L'acte se termine par l'annonce du sceau.

77. A titre de comparaison, nous pouvons signaler l'apparition d'un garde du sceau dans le bailliage de Saint-Pierre-le-Montier en 1274, dans la prévôté de Clamecy en 1280, dans la prévôté de Villeneuve-le-Roi, au bailliage de Sens, en 1285 (R.-H. BAUTIER, *L'exercice de la juridiction gracieuse en Champagne du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle*, dans *B. E. C.*, CXVI, 1958, p. 46). Les gardes du sceau apparaissent plus tardivement dans les bailliages de Senlis (1287), de Vermandois (1291) et d'Amiens (1331) (L. CAROLUS-BARRÉ, *L'ordonnance de Philippe-le-Hardi et l'organisation de la juridiction gracieuse*, dans *B. E. C.*, XCVI, 1935, p. 5 à 48) et en Champagne (1292) (BAUTIER, *op. cit.*) où fut appliquée une ordonnance de Philippe-le-Hardi exigeant que deux prud'hommes fussent attachés à chaque siège de juridiction pour recevoir les contrats au nom du bailli. M. de Bouïard pensait que cette procédure spéciale ne fut appliquée que dans les circonscriptions où survivait la coutume du jugement par les pairs. A Gisors, la première mention connue d'un garde du sceau est de 1328 (Françoise GOINEAU, *Gisors, la ville et le bailliage jusqu'à la fin du XV^e siècle*. Pontoise, impr. Desableaux, 1937, in-8°. Extr. des t. XLIV et XLV des *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*).

Cette juridiction gracieuse s'exerce probablement à Corbeil comme au Châtelet de Paris : les parties se présentent, aux jours et heures spécialement fixés pour cette besogne, devant le prévôt et le garde du sceau⁷⁸ et exposent les faits. Le garde du sceau lui-même ou bien un clerc prend note sur un registre⁷⁹ de la volonté des contractants. Ultérieurement, le clerc met les contrats en forme, il en fait rédiger autant d'expéditions qu'il est nécessaire et les soumet au garde des sceaux qui les contrôle et les scelle. Les intéressés n'ont plus qu'à payer les droits d'écriture et de sceau avant de prendre possession de ces attestations officielles qui leur serviront de titres.

Il semble bien que, très vite, les prévôts et les gardes du sceau ont laissé à leurs clercs le soin de recevoir, seuls, les parties contractantes et même qu'ils envoyèrent des clercs-notaires-jurés en d'autres villes du ressort recevoir les contrats qui devenaient de plus en plus nombreux ; cependant, ce personnel reste absolument anonyme jusqu'à l'extrême fin du XIII^e siècle.

A cette époque apparaissent, auprès des juridictions royales, des tabellions chargés de la direction du bureau d'écritures, qui devaient mettre en forme et soumettre au sceau les contrats reçus par les clercs dans tout le ressort, contrats qui leur parvenaient en minutes et dont ils devaient tenir registre⁸⁰. Rien ne nous permet à Corbeil de distinguer les clercs du tabellion ni de préciser à quelle date existe réellement un tabellion chargé du bureau d'écritures, si ce n'est peut-être l'apparition de signatures au bas des contrats : trois actes des 9 novembre 1291, 2 et 24 mars 1293 sont signés par J. Le Poile qui devait être prévôt un peu plus tard puis deux actes de 1302 et 1304 sont signés « J. de Chart. ». Ces deux personnages sont peut-être les premiers tabellions de la prévôté

78. Ces actes sont très souvent passés le dimanche, jour commode pour les parties. Il arrive aussi que ces formalités soient remplies au domicile des contractants lorsqu'ils sont de marque. (*Arch. S.-et-O.*, G 1093).

79. Aucun de ces registres n'a malheureusement été conservé.

80. Cette obligation fut souvent négligée et un édit de 1433 prescrivant à nouveau l'enregistrement des contrats ne fut guère observé non plus. Une ordonnance de 1535 renouvela cette prescription.

qui mettent les contrats en forme et les signent avant de les présenter au sceau ⁸¹.

Au cours des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, nombreux sont les actes signés et à partir de 1471 nous trouvons les tabellions nommés dans le corps même de l'acte. Dès lors, la formule est la suivante : « X..., prévôt, et Y..., garde du sceau, font savoir que devant Z..., tabellion, furent présents M... et N... qui ». Cette formule est pourtant déjà doublement périmée : non seulement prévôt et garde du sceau ne sont plus présents à la passation des contrats, mais encore le tabellion lui-même est la plupart du temps évincé par les clercs-substituts qui prennent l'habitude de mettre eux-mêmes en forme les actes qu'ils ont reçus « en l'absence du tabellion » ou dans diverses villes de la prévôté, laissant toutefois au tabellion le soin de signer l'acte « à la relation du commis ».

Les clercs-substituts remplissent donc la besogne de véritables notaires et s'émancipent de la tutelle des tabellions. Une ordonnance de 1542 crée alors des offices de notaires indépendants de ceux de tabellions et dès 1549 nos clercs tabellions se disent tous « notaires ». Ils ont droit désormais de conserver leurs minutes à charge d'en remettre les doubles au tabellion à fin d'enregistrement. Dès 1552, ils ne manquent pas de mentionner la présence de deux ou trois témoins à la passation des contrats et, à partir de 1588, ils précisent que les témoins, lorsqu'ils savent écrire, ont signé la minute.

Ce n'est qu'en 1597 que les notaires se libèrent légalement de la tutelle des tabellions : les offices de notaire et de tabellion sont réunis en offices de garde-notes et tabellion héréditaire ; chaque notaire signe dorénavant les contrats qu'il passe et en conserve les minutes dans son étude ⁸².

Les notaires désormais émancipés restent toutefois dans la dépendance de la juridiction au nom de laquelle les actes

81. Cette hypothèse est confirmée par le fait qu'Innocent Lecourt, désigné en toutes lettres « tabellion » dans un acte du 7 septembre 1357 (*Arch. nat.*, JJ 89, n° 228) a signé en effet plusieurs actes en 1361.

82. D'après A. de Boüard, la plupart des notaires n'auraient pas attendu les ordonnances de 1542 et de 1597 pour conserver par devers eux les minutes des contrats qu'ils passaient. Il semble qu'à Corbeil les fonctions du tabellion restaient actives à la fin du ^{xvi}^e siècle puisque, dans un acte du 25 janvier 1597, le notaire Pierre Lebergier précise, comme une innovation, « la minute demeurée aux mains de Lebergier » (*Arch. S.-et-O.*, J 172).

seront intitulés jusqu'à la fin de l'Ancien régime et qui y fait encore apposer son sceau; ils continuent à payer un droit de tabellionage au profit du seigneur engagiste.

Pourtant il leur arrive de délivrer des expéditions dites « brevets », privées de protocole, réduites aux clauses essentielles de l'acte et portant tout simplement leur signature⁸³.

Cette pratique étant désavantageuse pour les finances royales, le pouvoir choisit une solution de compromis en créant, par les édits de mai et décembre 1639 et de juin 1640, des offices de garde-scel des jugements et contrats de notaires. C'est ainsi que nous trouvons en 1668 Nicolas Regnault, notaire « garde-scel pour les actes et contrats reçus par lui »⁸⁴. Le roi pouvait ainsi être certain que le notaire garde-scel n'omettrait pas de sceller les actes qu'il recevrait... Ces offices furent, en 1696, supprimés et remplacés par d'autres tout à fait semblables; en 1697, séparés selon qu'il s'agissait des actes judiciaires ou des actes notariés et, en 1698, les droits de scel furent rattachés au domaine. Enfin, l'édit d'août 1706 assujettissait tous les actes notariés au droit de scel mais conférait l'office de garde-scel aux notaires leur donnant ainsi le droit de sceller eux-mêmes les contrats qu'ils recevaient. Ce sceau appelé « petit scel royal aux contrats et actes des notaires » était désormais différent du sceau de la justice.

Les notaires étaient ainsi seuls garants des actes privés; en effet, s'ils instrumentaient quelquefois devant des témoins de qualité : sergents, huissiers, procureurs, clercs, il leur arrivait souvent aussi de le faire devant des témoins incapables de signer. Ils furent donc dès lors astreints à recevoir les actes en compagnie d'un confrère et, dès 1714, nous trouvons la formule « devant les notaires soussignés ». Cette règle fut, elle aussi, bien vite détournée, les notaires se contentant de faire signer après coup les minutes par leur confrère.

83. L'acte le plus ancien que nous ayons rencontré sous cette forme est du 19 mars 1574 : « Par devant Jacques Duhamel, notaire royal en la prévôté de Corbeil... » (*Arch. S.-et-O.*, 63 H 56, article XII). A. de Bouard signale une grosse d'un notaire de Corbeil de 1695 non scellée bien que le sceau soit annoncé dans le texte. J'ai relevé bien des expéditions plus anciennes ne portant aucune trace de sceau, mais je ne puis affirmer qu'elles ne furent pas scellées à l'origine.

84. *Arch. nat.*, S 5760.

Ainsi donc, la juridiction gracieuse qui était au XIII^e siècle, pour nos prévôts, une importante fonction ne dépendait plus de la prévôté à la fin du XVIII^e siècle que par une clause de style et par un droit de regard très discret : c'était le prévôt en effet qui recevait dans le ressort à leur entrée en charge les notaires possesseurs de leur office et nommés par la chancellerie royale; c'était aussi le prévôt qui s'assurait, à la mort d'un notaire, de l'état des minutes et protocoles conservés dans l'étude et qui devaient être remis au successeur⁸⁵, car la justice tenait à la bonne conservation des archives notariales : en 1677, lors des assises, le lieutenant civil de la prévôté de Paris, Le Camus, fit venir les notaires pour voir leurs protocoles, minutes et répertoires; il constata l'absence des répertoires et ordonna d'en faire un pour le passé et l'avenir⁸⁶. Les notaires étaient responsables de leurs minutes et des défauts qu'elles pouvaient comporter : à la fin du XVIII^e siècle, Jean Gorsat fut inculpé de faits de prévarication à cause de minutes défectueuses qui durent être déposées au greffe⁸⁷.

Les notaires étaient si peu dépendants de la prévôté qu'on les vit en 1745 plaider au Parlement contre le prévôt qui prétendait qu'ils empiétaient sur ses droits en procédant aux inventaires et aux partages dans l'étendue de sa justice. C'est eux qui eurent gain de cause⁸⁸.

En cette matière, comme en matière financière et militaire, les prévôts se sont vus dépouiller de leurs attributions par leurs auxiliaires au fur et à mesure du développement de l'institution.

(à suivre).

85. Arch. S.-et-O., E 6918.

86. Arch. nat., Y 18, f° 42.

87. Bibl. nat., Joly de Fleury, 1395, f° 348.

88. LÉPAIRE, *op. cit.*, t. I, p. 511. Par contre, c'était sur commission du prévôt qu'ils confectionnaient les terriers. L'ordonnance de 1788 reconnaît effectivement aux prévôts le droit d'apposer les scellés et de faire les actes de tutelle et les inventaires.

Les anciens buffets d'orgues du pays de Hurepoix

Mon excellent ami Félix Raugel me demande un mot de présentation en tête de ses recherches sur les buffets d'orgues du Hurepoix, qu'il nous fait l'honneur de confier à notre Société Historique.

Ces quelques lignes me semblent bien superflues, car la notoriété de Raugel s'étend bien au delà de notre pays.

Fils d'un Alsacien ayant opté pour la France en 1871 et originaire de l'Aisne, mais très enraciné dans nos Marches de l'Est dont il possède toute la ténacité des hommes de ce terroir, Raugel, à vingt-sept ans, fonde la Société Haendel et publie d'intéressants travaux sur ce grand musicien.

Maître de chapelle de Saint-Eustache, puis de Saint-Honoré-d'Eylau, ce prestigieux conducteur de chanteurs et de chanteuses entraîne des foules en la chapelle du château de Versailles, au temps où nous menions campagne en faveur de Versailles, Conservatoire de la Musique française.

Entre temps, notre ami se dévouait à la conservation des orgues anciennes de notre pays; grâce à Raugel, la Direction des Beaux-Arts, alors aux mains de M. Paul Léon, institua une Commission des Orgues présidée par le maître Charles-Marie Widor.

Les nombreux rapports de Raugel sur de précieux et vénérables instruments ont été publiés. Citons : Les orgues de l'abbaye de Saint-Mihiel. — Recherches sur les maîtres de l'ancienne facture française d'orgues. — Les anciens buffets d'orgues du département de Seine-et-Oise (ouvrage publié en 1926 et devenu d'une insigne rareté). — Les grandes orgues des églises de Paris. — Les anciens buffets d'orgues des départements de Seine-et-Marne et de la Marne. — Les Organistes (Collection des Musiciens célèbres), etc.

La découverte de nouveaux documents permet à Félix Raugel d'offrir à la Société historique du Hurepoix une étude à la fois historique et musicale, intéressant une dizaine de localités comprises dans la zone d'influence de notre compagnie.

Au nom de mes collègues, merci à l'éminent musicologue.

Emile HOUTH.

* • *

Il n'est pas de province dans l'ancienne France, où la musique n'ait été aimée et cultivée avec ardeur, mais cela est particulièrement vrai en Ile-de-France, province dont le Hurepoix faisait partie. La musique vocale, à l'église et dans les fêtes populaires; la musique instrumentale : l'orgue dans le temple; les hauts et bas instruments dans les châteaux ou les demeures plus modestes, se partageaient également les faveurs des petits ou des grands, et les maîtrises des abbayes, des collégiales ou des cathédrales étaient autant d'écoles de musique rivalisant de zèle et de régularité dans l'étude, le perfectionnement et la diffusion du chant et de la polyphonie sacrée. Faut-il encore citer le témoignage du cardinal italien Louis d'Aragon qui, en 1517-1518, vint en mission à la cour du roi François I^{er} ?

« Il n'y a pas en France, dit cet illustre voyageur, une église un peu grande, où, toute l'année, l'on ne puisse entendre de belle musique figurée et où ne se chante au moins une messe par jour ».

Il n'était, dès le xv^e siècle, aucune église importante qui ne possédât un orgue; dans la région qui nous occupe, il n'a été conservé malheureusement que de rares spécimens d'instruments anciens; la vétusté, les incendies, les guerres, ou les révolutions ayant causé la destruction du mobilier de nombreux édifices. Notre-Dame d'Etampes a conservé un buffet érigé en 1587; les orgues établies en 1656 à Saint-Spire de Corbeil et en 1732, à Chevreuse, ont subsisté, mais il faut déplorer la disparition des belles orgues de Sainte-Croix d'Etampes, de l'abbaye de Villiers et de l'église Saint-Germain de Dourdan, démolies au cours de la période révolutionnaire. Plusieurs tribunes ornées avec magnificence ne portent plus d'orgues ou sont occupées par de petits instruments modernes de peu d'intérêt; il importe donc de veiller au maintien en bon état des instruments anciens heureusement conservés dans les édifices religieux du Hurepoix.

NOTRE-DAME D'ETAMPES

Le buffet d'orgue à deux tourelles carrées de Notre-Dame d'Etampes fut érigé en 1587 pour remplacer celui qui avait été « abattu » en 1562 par les huguenots ; sa forme plate et rectangulaire rappelle les modèles les plus anciens qui avaient cours au seizième siècle ¹.

On connaît les noms de quelques titulaires de l'ancien instrument : François Chaussé, organiste et « maistre des enfans d'aube en l'église Notre-Dame d'Etampes », figure dans une donation réciproque insinuée au Châtelet de Paris le 23 octobre 1630 ².

Lazare Rameau (1757-1794), second neveu du grand Rameau, fut nommé, le 9 mai 1774, titulaire des orgues de Sainte-Croix d'Etampes, puis de celles de Montfort l'Amaury qu'il quitta pour aller à Bordeaux prendre possession de la tribune de la paroisse Saint-Seurin ³ avant de se fixer définitivement à Mâcon où il mourut le 11 octobre 1794.

Un intéressant rapport d'expertise, daté du 24 juin 1796, nous renseigne avec précision sur l'état et la composition de l'instrument à la fin du dix-huitième siècle ; ce document mérite d'être reproduit en entier ⁴ :

Six messidor, an IV de la République Française.

Nous, Etienne-Jérôme GAUTRIN, professeur de Musique à Etampes, et Jacques-Alexis BLIN, ex-maître des enfans de chœur du ci-devant chapitre de Notre-Dame dudit Etampes.

En vertu d'une délibération municipale de la Commune d'Etampes en date du cinq dudit :

Avons été nommés experts pour faire la visite et le détail de l'orgue de la ci-devant église. Avons reconnu que le magasin du Blé de la Commune de Paris est établi dans la dite Eglise, et que le travail qui s'y fait journellement a produit une poussière qui l'avait entièrement mis hors d'état de servir et la porte en étant ouverte à tous les ouvriers du dit magasin.

1. *La Rapsodie*, manuscrit d'histoire locale rédigé en 1680 et conservé dans les archives de la ville d'Etampes, confirme ces deux dates. Cf. Léon MARQUIS, *Les rues d'Etampes*. Etampes, 1881, in-8°, pages 408 et suiv.

2. *Arch. nat.*, Y 171, f° 163, 164.

3. Jacques GARDIEN, *L'orgue et les organistes en Bourgogne et en Franche-Comté au XVIII^e siècle*. Paris, 1943.

4. *Arch. dép. de Seine-et-Oise*, Q carton 455.

DESCRIPTION DE L'ORGUE

1° Dans une petite chambre en entrant à l'orgue, 2 soufflets de chacun six pieds de long sur deux pieds huit pouces de large, les 2 soufflets composés de 4 plis sortants, garnis de leurs tréteau et bascules.

Une tribune en cul-de-lampe, de dix pieds de long sur sept de largeur entourée de sa balustrade.

Un buffet de dix pieds de hauteur sur dix de largeur, et trois et demi de profondeur. Au devant sur la façade, il y a 2 tourelles et une plate bande, la dite tribune et le buffet peint en bleu.

Un mauvais clavier de quatre octaves garnis en os, et à tirasse, la barre de fer enlevée. Deux tramblans, un fort et un doux.

Jeux d'anches

Jeux.

- 1 Cromorne sonnante le huit pieds.
- 2 Trompette sonnante le huit pieds.

Jeux de bouche ou Mutation

- 3 Jeu de tierce menue taille.
- 4 Nazard menue taille.
- 5 Bourdon de quatre bouché sonnante le huit pieds ouvert, la majeure partie en bois.
- 6 Flûte allemande 2 pieds bouchée, sonnante en 4 pieds ouvert.
- 7 Doublette 2 pieds ouvert.
- 8 Cymballe, 2 tuyaux sur marche, menue taille.
- 9 Fourniture, 3 tuyaux sur marche, menue taille.
- 10 Prestant de 4 pieds ouvert en montre.
- 11 Grand Cornet.

11 Jeux.

Le dit Orgue estimé à la somme de quatre cents francs, valeur fixe.

Après la Révolution, on a placé en avant de la tribune de l'orgue un grand retable en bois sculpté provenant de l'abbaye de Villiers, où il avait été édifié en 1642 ou 1643 sur les ordres de l'abbesse Marie-Dorothee d'Argouges; ce retable haut de six mètres, et qui forme tambour à l'entrée de la nef, est garni d'imposantes statues : une Notre-Dame, haute de plus de deux mètres et accompagnée de deux anges, en domine le centre; plus bas, dans deux niches latérales, sont placées des statues de saint Jean-Baptiste et de saint Laurent, hautes d'un mètre quatre-vingts, et à chaque extrémité de l'entablement énorme sont posés deux vases décoratifs qui n'ont pas moins d'un mètre de hauteur : le tout, il est vrai « d'une excellente sculp-

ture », comme disait Dom Fleureau en 1683; mais l'orgue n'étant pas placé dans l'axe de l'église, la superposition de ces deux beaux morceaux de style et d'époque si différents ne laisse pas de produire une impression confuse.

En 1843, l'instrument avait beaucoup souffert de grands travaux exécutés dans l'église au cours de l'hiver. Appelé en consultation, le facteur Suret, de Paris, jugea toute restauration impossible et conseilla une reconstruction entière. On conserva néanmoins la plupart des anciens tuyaux. L'instrument compte aujourd'hui seize jeux dont plusieurs sont coupés, 21 registres, deux claviers de 4 octaves sans le premier *ut dièze*, et un pédalier-tirasse de deux octaves (*ut à ut*). Le clavier du récit (*fa-ut*) n'a que 32 notes. Voici l'actuelle nomenclature des jeux :

GRAND ORGUE

Montre	8 pieds	Nazard (en 2 registres) .	2 2/3
Bourdon	8 pieds	Cymbale	3 rangs
Gambe (moderne)	8 pieds	Grand cornet	5 rangs
Flûte	8 pieds	Cromorne	8 pieds
Prestant	4 pieds	Trompette (en 2 registres).	
Doublette (en 2 registres)	2 pieds	Clairon (en 2 registres).	
		Tremblant.	

RECIT - ECHO

Bourdon	8 pieds	Cornet	5 rangs
Prestant	4 pieds	Hautbois	8 pieds

C'est là un orgue intéressant, malgré la suppression des jeux de fourniture :

« La montre est flûtée et de bonne sonorité, le grand cornet est parfait; les anches du grand chœur ont un éclat un peu cru de vieux vitrail; le hautbois est médiocre, mais les jeux de 4 et 2 pieds ont un velouté qui ravit... Ce qu'il faut admirer, c'est le bourdon de 8, l'extraordinaire cornet du récit et aussi le cromorne du grand orgue »⁵.

5. Jean HURÉ, *Les « Amis des Cathédrales » à Etampes*, dans *L'Orgue et les Organistes*, n° 25.

SAINT-SPIRE DE CORBEIL

« Pour rendre l'office divin plus solempnel et soulager le chœur », le chapitre de Saint-Spire de Corbeil décidait le 5 juillet 1656 de faire construire « un orgue divisé en deux buffets, scavoir un positif et un autre corps de grandeur convenable à la dicte église »⁶; un marché fut donc passé le 15 mars de l'année suivante avec le facteur Guy Jolly, demeurant à Paris, rue de la Cossonnerie, paroisse Saint-Eustache, à l'enseigne des Trois Roys; pour la somme de 3 800 livres, Guy Jolly s'engageait à établir sur la tribune préparée à cet effet, un instrument composé des jeux suivants :

POSITIF (48 notes)			
Montre	4 pieds	Nazard	2 2/3
Bourdon	8 pieds	Larigot	1 1/3
Doublette	2 pieds	Tierce	1 3/5
Fourniture	3 rangs	Cromorne	8 pieds
Cymbale	2 rangs		

GRAND ORGUE (48 notes)			
Bourdon	16 pieds	Flûte (2 p. bouchée) ..	4 pieds
Montre	8 pieds	Quarte de nazard	2 pieds
Bourdon	8 pieds	Tierce (grosse taille) ..	1 3/5
Prestant	4 pieds	Flageolet	1 pied
Doublette	2 pieds	Cornet	5 rangs
Fourniture	4 rangs	Trompette	8 pieds
Cymbale	3 rangs	Clairon	4 pieds
Nazard	2 2/3	Voix humaine	8 pieds

ECHO (37 notes)			
Cornet	5 rangs	Voix humaine	8 pieds

PEDALE (29 notes)			
Flûte	8 pieds	Trompette	8 pieds

6. Arch. Seine-et-Oise, E 6897 (liasse), *Devis et Mémoire* du 15 mars 1657; pièce 54. — M. Emile Creuzet, bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil, a lu à la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, qui s'est réunie à Mantes le 30 mai 1924, une étude très détaillée sur *Les grandes orgues de l'église Saint-Spire de Corbeil*; ce mémoire a été publié dans *l'Abeille de Seine-et-Oise* du 15 juin 1924 et tiré à part, avec quelques modifications, en une brochure de 8 pages in-4° (Corbeil, imprimerie Crété). — Cf. André PIERO, *Archives des Maîtres de l'Orgue* (notice jointe aux œuvres de Lebègue).

REGISTRES ACCESSOIRES

2 Tremblants

2 rossignols (l'un à 6 tuyaux,
l'autre à 3 tuyaux).

Deux mois plus tard, le 12 mai 1657, un nouveau marché était passé avec Jacques Noirault, charpentier à Corbeil, « pour la construction d'un plancher pour servir à une tribune ou lieu à poser les orgues dans l'église Saint-Spire de Corbeil, le tout eslevé à la haulteur qu'il conviendra, estant en partie dans œuvre de clocher, et en partie dans la nef de ladite église ».

Le buffet de cet orgue avait été, d'autre part, commandé à Germain Pillon⁷, menuisier ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, moyennant le prix de 500 livres. Cet artiste exécuta « le buffet du positif, le pied du grand buffet, le lambry de l'appuy et revestement des poutres vers la nef »; le 13 août 1657, il recevait du chanoine François Asselin, 400 livres à valoir sur les 500 livres stipulées. Pillon ne paraît pas avoir terminé son ouvrage, puisqu'un autre marché de 600 livres intervint le 25 février 1659 avec Nicolas Rimbert, maître menuisier à Paris, « pour parachever le grand buffet d'orgue », c'est-à-dire faire les grandes tourelles et les sculptures d'ornement.

Le buffet de Germain Pillon et Nicolas Rimbert existe encore; c'est le grand meuble classique à trois tourelles, dont la plus petite, au centre, est surmontée d'un cadran et d'une croix; le positif, en pyramide avec sa tourelle centrale de 7 tuyaux, rappelle la disposition des positifs établis par Jean Buron à Saint-Etienne-du-Mont et à Saint-Médard de Paris.

L'orgue de Guy Jolly fonctionnait encore à l'époque de la Révolution⁸; en 1815, le facteur Pierre-François Dallery le répara avec le plus grand soin, mais l'instrument fut détruit

7. Germain Pillon est l'auteur du buffet d'orgues de l'église de Mitry (Seine-et-Marne) commencé en 1641; il exécuta dix ans plus tard la sculpture d'ornementation de la chaire de l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris, et construisit en 1679 le monumental buffet d'orgues de l'église Saint-Louis des Invalides.

8. Jean-Baptiste Mauzaisse (1750-1825), père du peintre de ce nom, était titulaire de l'orgue de Saint-Spire en 1777; il conserva ses fonctions jusqu'au mois de novembre 1810.

le 23 janvier 1871 par les soldats prussiens casernés dans l'église.

Un nouvel orgue de 22 jeux fut construit, en 1879-1880, par la maison Merklin moyennant le prix de 20 000 francs, réunis par souscription publique. Cet instrument fut inauguré le 20 juin 1880 par Eugène Gigout, organiste de l'église Saint-Augustin, et Auguste Bazille, organiste de Sainte-Elisabeth de Paris.

En voici la composition :

1^{er} Clavier : *Grand Orgue* (56 notes)

Bourdon	16 pieds	Prestant	4 pieds
Bourdon	8 pieds	Quinte-flûte	2 2/3
Principal	8 pieds	Fourniture	
Flûte harmonique	8 pieds	Trompette	8 pieds
Salicional	8 pieds	Clairon	4 pieds

2^e Clavier : *Récit expressif* (56 notes)

Flûte traversière	8 pieds	Flageolet	2 pieds
Viole de gambe	8 pieds	Trompette harmonique.	8 pieds
Voix céleste	8 pieds	Basson - hautbois	8 pieds
Flûte octaviante	4 pieds	Voix humaine	8 pieds

Pédale (27 notes)

Soubasse	16 pieds	Bourdon	8 pieds
Octave basse	8 pieds	Flûte	4 pieds

SAINT-MARTIN DE CHEVREUSE

L'église Saint-Martin de Chevreuse possédait des orgues dès le seizième siècle; leur emplacement était près du jubé, un peu de côté, dans la nef principale.

Vers 1557, le titulaire en était Guillaume Pépin, lequel, dans son testament daté du samedi 19 février 1557, manifestait le désir de reposer après sa mort tout près de l'instrument qui lui était cher.

... « Messire Guillaume Pépin veult et prie, disait-il, que après son décedz et trépas, son corps soit inhumé et enterré en l'église dudict Chevreuse, priant et suppliant M. le Curé et Messieurs les habitants estre mis souz les orgues »⁹.

9. Arch. Seine-et-Oise, E 6408, f^{os} 43 et 44.

Le 28 juillet 1596, Jehan Gervais, organiste demeurant à Chevreuse, était engagé « pour bien et duement faire sonner les orgues, et bien et duement gouverner et fassonner l'orloge de la dicte église par compas et mesure tant de jour que de nuit ».

Son traitement était de 26 écus soleil par chacun an¹⁰.

Son successeur fut Nicolas Le Febvre, organiste et facteur d'orgues demeurant à Mantes (serait-il le même artiste manceau qui, en 1610, travaillait à Angoulême ?). Lefebvre fut engagé à Chevreuse, le 1^{er} août 1610, moyennant le prix et somme de 75 livres tournois par an. Aux termes du traité, il devait participer aux « confrayryes¹¹ et mariages où il serait requis de jouer pour luy en prendre les proufictz outre le prix cy-dessus ». En 1613 et 1614, ce traité fut renouvelé au profit d'Anthoine Chambort, beau-fils de Nicolas Lefebvre¹².

L'antique instrument était encore en service au début du dix-huitième siècle, mais il avait besoin de réparations urgentes dont le devis fut, le dimanche 24 septembre 1713, dressé par le sieur Noël Bessart, maître-facteur d'orgues demeurant à Paris, rue des Canettes, près Notre-Dame. Il devait en coûter 250 livres.

Le 31 juillet 1718, il fut décidé finalement de faire une tirasse du grand orgue « pour pouvoir jouer un cromorne en taille ou quelquefois un récit à deux dessus pour servir de pédale de flûte séparée ».

« Sera fait neuve la fourniture de 2 tuyaux sur chaque touche par reprise dont les plus gros tuyaux auront un pied de long et les autres en diminuant, les corps d'étain sur pied de plomb ».

Noël Bessart, demeurant alors rue Galande à Paris, acceptait le prix de 160 livres, plus 15 livres d'abonnement à l'accord, somme à payer « chaque année au temps de la visite dudit orgue qui se fera avant la fête de Saint-Martin d'hiver ». Signé : Colloz, curé; Mauge, organiste; Noël Bessart¹³.

10. Arch. Seine-et-Oise, E 6446, pièce foliotée 349.

11. Les confréries du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge.

12. Arch. Seine-et-Oise, E 6498, pièce foliotée 201.

13. Archives paroissiales de Chevreuse, Registre des délibérations de la Fabrique.

Toutefois, l'instrument demeurait bien vétuste; aussi, le 12 août 1731, fut-il décidé, « vu le mauvais état de l'orgue », de le renouveler entièrement et de le placer au bas de la grande nef.

Le facteur du roi, Louis-Alexandre Clicquot, fut alors choisi pour entreprendre l'ouvrage; il livra l'année suivante un excellent instrument de 19 jeux à 3 claviers logé dans un buffet en un seul corps sans positif séparé, à trois tourelles de sept tuyaux surmontées de coupes imbriquées d'écailles et couronnées par des vases à flammes; plus tard, pour orner l'escalier donnant accès à la tribune, on réemploya des panneaux provenant de l'ancien jubé, que l'on disposa ingénieusement pour la place qu'ils devaient occuper. Ces panneaux figurent des arcatures brisées, découpées à jour avec de fins meneaux dans la partie centrale.

La composition de l'orgue de Clicquot était la suivante :

1^{er} Clavier : *Positif* (48 notes)

Bourdon	8 pieds	Nazard	3 pieds
Flûte allemande (basse)	8 pieds	Quarte de Nazard	2 pieds
Flûte allemande (dessus)	8 pieds	Tierce	1 3/5
Prestant	4 pieds	Cromorne	8 pieds

2^e Clavier : *Grand Orgue* (48 notes)

Montre	8 pieds	Trompette (dessus)	8 pieds
Bourdon	8 pieds	Clairon	4 pieds
Flûte (dessus)	8 pieds	Prestant	4 pieds
Grand Cornet	5 rangs	Nazard	3 pieds
Trompette (basse)	8 pieds	Doublette	2 pieds

3^e Clavier : *Récit* (25 notes)

Cornet	Trompette
--------	-----------

Pédale : 17 marches en tirasse

Trois des tuyaux de la façade portent les inscriptions suivantes :

Mr Louis Alexandre | Clicquot Maître | facteur d'orgue | à
Paris a fait la | présente Ouvrage | et gravée | par R. Mercier |
En 1732.

— Mre Pierre Collot | Prêtre Docteur | De Sorbonne | Et Curé
de Chevreuse | Au Mois | d'Avril 1732.

— Cette orgue a été changée de place | Et augmentée De |
Plusieurs jeux | Du temps de | Toussaint Mauge | Organiste
En | L'année 1732.

Toussaint Mauge, l'heureux titulaire de ce bel instrument, ne recevait alors que 62 livres par an; son traitement fut augmenté l'année suivante et porté à 120 livres.

Dans une délibération datée du 25 mars 1733, le Conseil de la fabrique émet l'avis qu'une somme de 62 livres n'est pas « proportionnée au travail de l'organiste, ny à ses assiduités, joint d'ailleurs que l'orgue vient d'être augmenté de 5 jeux, joint à ce que le sieur Toussaint Mauge, son ayeul, le sieur Toussaint Mauge son père, et luy, ont toujours continué successivement au gré et contentement de la fabrique et avec l'applaudissement d'un chacun »¹⁴.

Guillaume Lasceux (1740-1831), qui devait par la suite s'illustrer comme virtuose, improvisateur et auteur d'un *Journal d'Orgue* et de *Noëls variés*, demeura en possession de l'orgue de Chevreuse de 1758 à 1762.

L'instrument revint ensuite à l'un des descendants du premier titulaire; le « citoyen » Mauge est, en effet, cité en 1792 et 1793 dans les Comptes de la fabrique¹⁵.

L'orgue de Louis-Alexandre Clicquot dura jusqu'en 1898; déjà depuis longtemps, une reconstruction presque totale s'imposait; les Frères Eugène et Joseph Abbey reçurent la commande des travaux; ils logèrent dans l'ancien buffet un instrument neuf de 14 jeux à deux claviers et pédale; mais ils conservaient l'ancienne montre et les tuyaux de la facture de Clicquot encore utilisables.

Voici la composition actuelle de l'instrument renouvelé :

1^{er} Clavier : *Grand Orgue* (56 notes)

Bourdon	16 pieds	Montre	8 pieds
Flûte	8 pieds	Prestant	4 pieds
Salicional	8 pieds	Plein-jeu (réservé)	3 rangs

14. Arch. dép. S.-et-O., E 6777, pièce numérotée 24.

15. Arch. paroissiales, Registre de la fabrique, f^{os} 158 et 170.

2^e Clavier : *Récit expressif* (56 notes)

Cor de nuit	8 pieds	Nazard	2 2/3
Gambe	8 pieds	Basson-hautbois	8 pieds
Voix céleste	8 pieds	Trompette harmonique.	8 pieds
Flûte octavante	4 pieds		

Pédale (30 notes, *ut-fa*)

Soubasse	16 pieds	Flûte	8 pieds
Montre	8 pieds		

Pédales de Combinaison

Tirasse G. O.	Récit sur G. O.
Tirasse Récit	Expression Anches Trémolo

Souhaitons que cet instrument de qualité soit enrichi du plein-jeu projeté au grand orgue; d'un jeu de tierce, d'une doublette au récit et d'un jeu d'anches à la pédale.

ANCIENNES TRIBUNES CONSERVEES

A défaut de leurs anciennes orgues, plusieurs églises du Hurepoix ont conservé de précieuses tribunes en bois sculpté, dont plusieurs sont particulièrement intéressantes.

C'est ainsi que l'église Saint-Denis d'Athis-Mons possède une tribune peu profonde, mais qui occupe toute la largeur de la nef et peut être datée de la fin du quinzième siècle d'après sa décoration sculpturale.

A La Ferté-Alais, dans l'église Notre-Dame, il a été aménagé une tribune au moyen de boiseries remontant au dix-septième siècle et qui proviennent de l'abbaye de Villiers. On peut y admirer de grands panneaux richement sculptés qui représentent Notre-Seigneur et onze Apôtres. Le panneau où saint Jacques est représenté a été placé dans le tambour de la porte d'entrée. Cette église possède encore un banc d'œuvre de la même époque.

L'église de Cerny possède une tribune faite d'un grand retable reposant sur quatre colonnes corinthiennes portant une majestueuse corniche disposée en hémicycle, qui provient elle aussi de l'abbaye de Villiers. Ce beau travail de menuiserie et de sculpture date également du xvii^e siècle.

Parmi les beaux ouvrages exécutés au XVIII^e siècle, il convient de signaler l'exquise tribune Louis XVI de l'église de Brunoy. On sait que le marquis de Brunoy, fort prodigue, se plut à décorer dans le goût de son temps l'église de sa seigneurie. Il fit, de 1770 à 1772, couvrir la nef de lambris blanc et or délicatement ouvragés. Deux colonnes corinthiennes cannelées et dorées soutiennent une tribune rectiligne ornée d'une frise à gracieux enroulements.

Il reste à citer la tribune de l'église Saint-Basile d'Etampes; celle-ci porte un orgue construit en 1845 et repose sur un tambour dont les panneaux richement sculptés proviendraient, d'après L. Marquis, du château d'Andonville¹⁶, mais le très érudit Maxime Legrand, dans son *Etampes pittoresque*, a mis en doute cette origine et intercale dans son exposé un significatif « dit-on ».

ŒUVRES D'ART DISPARUES

Eglise Saint-Germain de Dourdan

La capitale du Hurepoix ne possède plus le bel instrument qui faisait jadis l'ornement de l'église Saint-Germain. Etabli en 1770, cet orgue remplaçait un instrument construit sous le règne de Louis XIII, à l'époque où la ville se relevait des ruines accumulées pendant le siège de 1591; il était encore en place le 28 germinal an III (17 avril 1795), jour où le citoyen Petit, architecte-expert du district de Dourdan, procéda à la visite et estimation de cet orgue. Petit nous en a laissé une description détaillée qui est conservée aux archives de Seine-et-Oise¹⁷; le buffet était en deux parties : positif et grand orgue à trois tourelles avec couronnements et corniche; il était décoré de trophées, têtes de chérubins, guirlandes, palmiers, aigrettes, flammes et cartel; l'instrument comptait 30 jeux répartis sur trois claviers manuels et un pédalier, « tous ces jeux garnis de leurs tuyaux, mouvements et en assez bon état »; c'était un grand 8 pieds ainsi disposé :

16. Andonville. Département du Loiret, arr^t de Pithiviers, canton d'Outarville.

17. Arch. *Seine-et-Oise*, série Q. Séquestre des établissements ecclésiastiques.

1^{er} Clavier : *Positif*

Montre	8 pieds	Tierce	1 3/5
Bourdon	8 pieds	Larigot	
Dessus de flûte	8 pieds	Fourniture	
Nazard	2 2/3	Cromorne	8 pieds
Doublette	2 pieds	Trompette	8 pieds

2^e Clavier : *Grand Orgue*

Montre	8 pieds	Tierce	1 3/5
Flûte	8 pieds	Fourniture	
Bourdon	8 pieds	Cymbale	
Prestant	4 pieds	Grand cornet	5 rangs
Nazard	2 2/3	Trompette	8 pieds
Doublette	2 pieds	Clairon	4 pieds
Quarte de nazard	2 pieds	Voix humaine	8 pieds

3^e Clavier : *Récit*

Cornet	5 rangs	Trompette	8 pieds
--------------	---------	-----------------	---------

Pédale

Flûte	8 pieds	Trompette	8 pieds
Flûte	4 pieds	Clairon	4 pieds

L'architecte Petit estimait la tribune, le buffet et l'instrument à la somme de six mille cinq cent cinquante-six livres.

Félix RAUGEL.

FÉDÉRATION

DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

CATALOGUE COMPLET DES PUBLICATIONS

en vente au 1^{er} juillet 1962

au siège de la Fédération

29, rue de Sévigné

PARIS, (3^e)

FÉDÉRATION

DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

CATALOGUE COMPLET DES PUBLICATIONS

en vente au 1^{er} juillet 1962

au siège de la Fédération

29, rue de Sévigné

PARIS, (3^e)

SOCIÉTÉ FÉDÉRÉES

PARIS

1. Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France;
2. Société d'études historiques, géographiques et scientifiques de la région parisienne;
3. « Le Vieux Papier »;
4. « Le Centre de Paris »;
5. « La Cité »;
6. « La Montagne Sainte-Genève et ses abords »;
7. Société historique du VI^e arrondissement;
8. Société d'histoire et d'archéologie des VII^e et XV^e arrondissements;
9. Société historique et archéologique des VIII^e et XVII^e arrondissements;
10. « Le Vieux Montmartre »;
11. Société historique et archéologique du XIV^e arrondissement;
12. Société historique d'Auteuil et de Passy;
13. Cercle d'études historiques « Le Vieux Belleville »;
14. Société des Amis de Notre-Dame de Paris;
15. « Les Amis de Saint Louis »;
16. Société des Amis de la place des Vosges.

SEINE, HORS PARIS

17. « Les Amis du Vieux Bagneux »;
18. Société historique et artistique de Boulogne-Billancourt;
19. « Les Amis de Clamart »;
20. Société des Amis du Vieux Montreuil;
21. Société historique et archéologique de Nogent-sur-Marne et du canton de Nogent;
22. « Le Vieux Saint-Maur »;
23. Société historique et artistique de Suresnes;
24. Société des Amis de Vincennes.

SEINE-ET-OISE

25. « Le Vieil Argenteuil »;
26. Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix;
27. Société des Amis du Hurepoix et des arts de l'Yveline, à Dourdan;
28. « Les Amis d'Etampes et de sa région »;
29. Société des Amis du Mantois;
30. « Le Vieux Marly »;
31. Société des Amis de Meudon-Bellevue;
32. « Le Vieux Montfermeil »;
33. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin;
34. Société historique du Raincy;
35. Société historique et archéologique de Rambouillet;
36. « Les Amis de Saint-Cloud »;
37. « Les Amis de Sénart »;
38. Académie de Versailles;
39. Cercle d'études savantes... de Villeneuve-le-Roi.
40. Société historique de Villiers-sur-Marne.

SEINE-ET-MARNE

41. Société archéologique et historique de Chelles;
42. Société historique, artistique et scientifique de Lagny;
43. Société d'histoire et d'art du diocèse de Meaux;
44. Groupement archéologique de Seine-et-Marne, à Melun;
45. Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins.

OISE

46. Société archéologique de Creil.

BULLETIN DE COMMANDE

A ADRESSER AU SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION

29, rue de Sévigné, Paris, 3^e

M

membre de la Société

à désire recevoir

un exemplaire à prix réduit de **Paris et Ile-de-France**, tome

et de même, sans autre avis, un exemplaire de chacun des prochains tomes au fur et à mesure de la publication.

Règlement par :

- chèque bancaire à l'ordre de la Fédération;
- mandat ou virement au C.C.P. Paris 2732-01.

A, le 1962

(Rayer les mentions inutiles).

VENTE DES MÉMOIRES

PRIX REDUITS

réservés aux membres des sociétés fédérées

Tome	I.	Au lieu de	18 NF,	seulement	6 NF,	plus port (1)
—	II.	—	18 NF,	—	6 NF,	—
—	III.	—	18 NF,	—	6 NF,	—
—	IV.	—	18 NF,	—	6 NF,	—
—	V-VI.	—	24 NF,	—	12 NF,	—
—	VII.	—	18 NF,	—	8 NF,	—
—	VIII.	—	24 NF,	—	8 NF,	—
—	IX.	—	30 NF,	—	8 NF,	—
—	X.	—	30 NF,	—	8 NF,	—
—	XI.	—	30 NF,	—	10 NF,	—
—	XII.	—	30 NF,	—	10 NF,	—

(1) Conditions de vente

Les volumes sont en vente au siège de la Fédération, 29, rue de Sévigné, Paris, 3^e, et dans chacune des sociétés fédérées ou envoyés par poste.

Pour l'envoi par poste, le montant des frais de port s'élève à 1,50 NF par volume; mais, pour toute commande de plus d'un tome, la Fédération prend à sa charge une partie des frais : pour calculer le montant de la commande, il y a lieu d'ajouter seulement 1,50 NF au prix des volumes, quelle que soit l'importance de la commande, dans la limite de onze volumes, soit un exemplaire de chacun des douzes tomes actuellement parus.

Exemples :

tome XII : $10 + 1,50 = 11,50$ NF

t. XI et XII : $20 + 1,50 = 21,50$ NF

t. I à XII : $88 + 1,50 = 89,50$ NF

Aux membres des sociétés fédérées

Juillet 1962

La Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France vient de faire paraître un nouveau recueil de *Mémoires* :

PARIS ET ILE-DE-FRANCE

Tome XII

(1961)

Le catalogue joint au présent bulletin donne le sommaire de ce volume ainsi que des onze tomes précédents.

Ces publications, on le rappelle, sont destinées d'abord aux membres des sociétés fédérées. A ceux-ci les *Mémoires* sont offerts à un tarif de faveur très sensiblement inférieur au prix de vente en librairie. On trouvera ci-après, en page 2, le détail des prix et en page 4 la liste des 46 sociétés dont les membres ont droit au tarif réduit.

Le produit des ventes est inscrit pour une part importante au budget de la Fédération. L'équilibre de ce budget a été menacé par l'importance des frais d'impression d'un volume particulièrement copieux, le tome XI. En conséquence, il a fallu réduire le nombre de pages du tome XII. Le tome XIII (1962) promet d'être beaucoup plus nourri, à la seule condition que le mouvement des ventes se développe normalement; aussi le bureau et la commission de publication forment-ils une fois encore les deux souhaits traditionnels : que le nouveau volume trouve auprès de ceux à qui est destiné l'accueil le plus large; que l'effort se poursuive et s'intensifie dans chaque société en faveur de la diffusion de l'ensemble des volumes parus.

PARIS ET ILE-DE-FRANCE

MÉMOIRES (1949-1961)

TOME I (1949), Paris, 1951, in-8°, 328 pages, un plan hors texte en couleurs et 16 planches hors texte en noir 18 NF

André LESORT. La Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France.

Paul-Marie DUVAL. Etat présent de l'archéologie parisienne (époque gallo-romaine).

Roger DION. La leçon d'une chanson de geste : *les Narbonnais*.

André VERNET. L'inondation de 1296-1297 à Paris.

Jean GUEROUT. Le Palais de la Cité, des origines à 1417 (1^{er} article).

Michèle HÉBERT. Les monuments parisiens dans l'œuvre du Maître de saint Gilles.

Jean PORCHER. La Bibliothèque du Roi, rue Vivienne.

Pierre-Marie AUZAS. Antoine de La Porte, chanoine jubilé de Notre-Dame de Paris.

Jean VIDALENC. Une industrie alimentaire à Paris au XVIII^e siècle : la préparation et la vente des tripes et abats.

Robert DAUVERGNE. Vignerons d'Ivry-sur-Seine au XVIII^e siècle.

TOME II (1950), Paris, 1952, in-8°, 352 pages, un plan hors texte en couleurs, 7 planches hors texte en noir et 2 croquis dans le texte 18 NF

Michel ROBLIN. Saint Eugène et l'étang sacré de Deuil (Seine-et-Oise).

Jean GUEROUT. Le Palais de la Cité, des origines à 1417 (2^e article).

Henri-Jean MARTIN. Guillaume Desprez, libraire de Pascal et de Port-Royal.

Etienne GUILLEMOT. Le premier projet de Paris-port de mer. Les plans et les mémoires de Claude-Siméon Passemant (1765-1769).

Robert de COURCEL. Nonces et nonciatures à Paris.

Henry LÉGIER DESGRANGES. Les massacres de septembre à la Salpêtrière.

TOME III (1951), Paris, 1953, in-8°, 296 pages, 14 planches hors texte 18 NF

Jean GUEROUT. Le Palais de la Cité, des origines à 1417 (3^e et dernier article).
Louis-Marie MICHON. A propos des grèves d'imprimeurs de Paris et de Lyon au XVI^e siècle.

Gaston BRIÈRE. Inventaires du logis de Simon Vouet dans la Grande Galerie du Louvre (1639 et 1640).

Roger-Armand WEIGERT. Les feux d'artifice ordonnés par le Bureau de la Ville de Paris au XVII^e siècle.

Norbert DUFOURCQ. Le mausolée du Chancelier Le Tellier à Saint-Gervais.

R.-C. COBB. Les disettes de l'an II et de l'an III dans le district de Mantes et la vallée de la basse Seine.

Georges HUARD. Sylvestre Bonnard et l'exécution du maréchal Ney.

Albert MOUSSET. Les domiciles parisiens de George Sand.

André LESORT. Le pont Sully. Sa construction et sa dénomination (1874-1876).

TOME IV (1952), Paris, 1955, in-8°, 338 pages, 7 planches hors texte
et 6 figures 18 NF

Michel ROBLIN. Les cimetières juifs de Paris au moyen âge.

Jean MESNARD. Les demeures de Pascal à Paris, étude topographique.

Robert LAULAN. Le service de santé à l'École royale militaire de Paris (1753-1787).

Guy PÉRIER DE FÉRAL. La maison d'arrêt des Oiseaux, d'après les souvenirs de captivité du président de Dompierre d'Hornoy.

Georges BOUSQUIÉ. Histoire de l'ancien pont de Saint-Maur.

TOMES V-VI (1953-1954), Paris, 1956, un volume in-8°, 418 pages 24 NF

J.-François BLUCHE. L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771). Dictionnaire généalogique.

TOME VII (1955), Paris, 1956, in-8°, 272 pages, 20 planches hors texte
et 3 figures 18 NF

† Marius BARROUX. Les origines légendaires de Paris.

Marie DURAND-LEFEBVRE. Poteries gallo-romaines récemment découvertes dans le jardin du Luxembourg.

François DE MONTREMY. Le lieu-dit les Thermes et l'hôtel de Cluny.

René BAILLARGEAT. Les vitraux de la collégiale Saint-Martin de Montmorency, description.

Solange PAJOT. La chapelle de Madame Louise de France à Saint-Denis.

Françoise BONTOUX. Paris janséniste au XVIII^e siècle : Les *Nouvelles ecclésiastiques*.

TOME VIII (1956), Paris, 1957, in-8°, 426 pages, 13 planches hors
texte et 12 figures 24 NF

Robert DAUVERGNE. Le sanctuaire gallo-romain de la Butte-Ronde à Saint-Forget (Seine-et-Oise).

Robert FOSSIER. Voies et chemins de Passy.

Jean DE LA MONNERAYE. Montmartre vers 1540, d'après les terriers des seigneuries de Montmartre et de Clignancourt.

Jeanne VEYRIN-FORRER. Antoine Augereau, graveur de lettres et imprimeur parisien (vers 1485 ?-1534).

René BAILLARGEAT. Les vitraux de l'église collégiale Saint-Martin de Montmorency, étude technique.

Jean JACQUART. Une paroisse rurale de la région parisienne. Morangis aux XVI^e et XVII^e siècles.

Nicole BOURDEL. Nouveaux documents sur Louis Le Vau, premier architecte de Louis XIV (1612-1670).

André VAQUIER. Les jardins du comte d'Albon à Franconville-la-Garenne.

Jean Lucien GAY. L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites.

Gilberte EMILE-MALE. Jean-Baptiste-Pierre Le Brun (1748-1813). Son rôle dans l'histoire de la restauration des tableaux du Louvre.

TOME IX (1957-1958), Paris, 1958, in-8°, 477 pages, 20 planches hors
texte et 13 figures 30 NF

Hélène VERLET. Les bâtiments monastiques de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Philippe VERDIER. La verrière de saint Vincent à Saint-Germain des Prés.

Françoise LEHOUX. La cour du monastère de Saint-Germain des Prés dans les premières années du XVIII^e siècle.

Roger-Armand WEIGERT. Plans et vues de Saint-Germain des Prés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

- Guy FOURQUIN. Villages et hameaux du nord-ouest de la région parisienne en 1332.
 Michel FONTENAY. Paysans et marchands ruraux de la vallée de l'Essonne dans la seconde moitié du XVII^e siècle.
 Jean Lucien GAY. L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites (2^e article).
 André VAQUIER. Un philanthrope méconnu : Cadet de Vaux (1743-1828).

TOME X (1959), Paris, 1959, in-8^o, 363 pages, 14 planches hors texte, 23 figures, 14 tableaux et 10 graphiques 30 NF

- Brigitte SORY. Le commerce des vins « français » dans la ville de Lille aux XIV^e et XV^e siècles.
 Monique RICHARD-RIVOIRE. Les églises flamboyantes du Vexin français.
 Béatrix DE BUFFÉVENT. La population de Châtillon-sous-Bagneux de 1715 à 1789 d'après les registres paroissiaux.
 Jean Lucien GAY. L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites (3^e article).
 André VAQUIER. Contribution à l'histoire de la rue de Bondy.
 Michel ROUSSIER. Les nominations au Conseil général de la Seine sous le Consulat.

TOME XI (1960), Paris, 1960, in-8^o, 416 pages, 33 planches hors texte et 19 figures 30 NF

- Henry DE SURIREY DE SAINT REMY. *In memoriam*. André Lesort.
 May VIEILLARD-TROÏEKOUROFF, Denise FOSSARD, Elisabeth CHATEL et Colette LAMY-LASSALLE. Les anciennes églises suburbaines de Paris (IV^e-X^e siècles).
 Jean MEUVRET. Les prix des grains à Paris au XV^e siècle et les origines de la mercuriale.
 Jean-Pierre BABELON. L'hôtel de Rambouillet.
 Jean Lucien GAY. L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites (4^e article).

TOME XII (1961), Paris, 1961, in-8^o, 226 pages, 7 planches hors texte et 3 figures 30 NF

- Cécile GITEAU. Les sculptures de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Moyen Age.
 Edouard-Jacques CIPRUT. L'église Saint-Jacques du Haut-Pas d'après le projet de 1630.
 André LORION. Autour d'un vieil hôtel parisien. L'hôtel de Fleury. La légende et l'histoire.
 André VAQUIER. Le cimetière de la Madeleine et le sieur Descloseaux.
 Jean Lucien GAY. L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites (5^e et dernier article).

En préparation : Tome XIII (1962).

FÉDÉRATION
DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES
DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE

BULLETIN

I

1960

**LES SOCIÉTÉS SAVANTES
DE LA RÉGION PARISIENNE**

par Anne TERROINE

Première partie :

REPertoire ET PUBLICATIONS

Un vol. in-8°, 148 pages 5 NF

En préparation :

BULLETIN, II (1961-1962). — Bibliographie des travaux intéressant
l'histoire de Paris et de la région parisienne. Année 1961.

PARIS ET ILE-DE-FRANCE

Tome XII

1 9 6 1

Un volume in-8^o, 226 pages, 7 planches hors-texte
et 3 figures 30 NF



SOMMAIRE

- Les sculptures de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Moyen Age, par Cécile GITEAU.
- L'église Saint-Jacques du Haut Pas d'après le projet de 1630, par Edouard-Jacques CIPRUT.
- Autour d'un vieil hôtel parisien. L'hôtel de Fleury. La légende et l'histoire, par André LORION.
- Le cimetière de la Madeleine et le sieur Descloseaux, par André VAQUIER.
- L'administration de la capitale entre 1770 et 1789; la tutelle de la royauté et ses limites (5^e et dernier article), par Jean Lucien GAY.



FIGURE 1.
La gravure de main
de
Janville-sur-Juine.

(Photo
A.-R. Verbrugge,
d'après moulage)

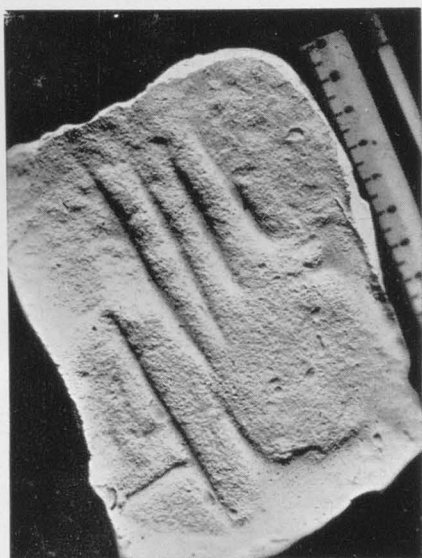


FIGURE 2.
Gravure dans un abri
à Janville.

(Photo A.-R. Verbrugge,
d'après moulage)

La gravure de main de Janville-sur-Juine¹

Alors que je préparais mon ouvrage sur les figurations de main², le R. P. Fleisch, de passage à Paris, me dit un jour : « Au temps de mes études, je me souviens avoir vu une main gravée, lors d'une excursion archéologique en Ile-de-France ».

Je demandai à M. l'abbé Breuil s'il connaissait cette main. Il gardait effectivement le vague souvenir d'une figure gravée, quelque part près de Paris. « Demandez donc à Madame de Saint-Périer, d'Etampes », me conseilla-t-il.

Jé m'adressai donc à Madame la comtesse de Saint-Périer. Elle me répondit qu'elle soupçonnait bien où pourrait se trouver cette main, mais qu'elle devait elle-même en chercher l'emplacement exact. Ainsi donc des semaines et des mois passèrent.

Un jour, Madame de Saint-Périer m'annonça avoir retrouvé, dans un bois, l'abri où se cachait la main en question. Une petite expédition s'organisa alors pour aller sur place étudier les différentes gravures de cet abri si longtemps oublié.

Je fus donc, sans doute, à l'origine de la redécouverte de cette gravure particulière que Madame de Saint-Périer présenta au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, en juin 1961, à Etampes. A cette occasion, elle montra un dessin fait par l'abbé Breuil lui-même et qu'elle avait en sa possession, figurant un pied et une main³.

1. Seine-et-Oise, arr^t de Corbeil-Essonnes, canton de La Ferté-Alais.

2. VERBRUGGE (A.-R.), *Le symbolisme de la main dans la préhistoire*. Chez l'auteur.

3. Madame de Saint-Périer a publié ce dessin dans le numéro 1 de *Pays d'Yvelines, de Hurepoix et de Beauce*, publication trimestrielle éditée par la Société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt, p. 29. Voir figure 1.

D'après Madame de Saint-Périer, la main et le pied gravés seraient du néolithique. Je me permets d'en douter très fort. Le pied est admirablement galbé; c'est un travail d'une habileté trop grande pour appartenir au néolithique. Quant à la main, s'il existe sur des monuments mégalithiques des figures analogues, il n'y en a pas de semblables. Cette main serait unique en ce néolithique qui se différencie par un art d'un caractère tout autre.

En l'absence de preuves positives, il est difficile de dater ces vestiges; il est impossible même de se référer à la patine de la gravure : un précédent estampage a malheureusement laissé une pellicule de terre glaise rougeâtre sur l'œuvre.

Si l'on superpose sa propre main sur cette gravure, on s'aperçoit qu'elle correspond étonnamment à une main naturelle (sauf pour le poignet). C'est donc un travail parfaitement réaliste. On comprend assez bien, à mon avis, comment la main a été obtenue : il existait préalablement une gravure de quatre traits parallèles, néolithiques, je pense — ils sont rectilignes, profonds et larges —; un homme, à la recherche d'un passe-temps, aura complété ce dessin rudimentaire en creusant les bouts arrondis des doigts (deux surtout), le pouce et la limite extérieure de la main. Le pouce lui-même semble avoir bénéficié d'une ébauche primitive (à la ligne supérieure).

Je ne crois donc pas que cette main de Janville soit authentiquement néolithique d'autant plus que j'en vois une, authentique, tout à côté, mais plus petite et beaucoup plus rudimentaire et schématique (voir figure 2). C'est sans doute une gravure néolithique du même type qu'un désœuvré « tardif » a complété en une main réaliste.

A.-R. VERBRUGGE.

BIBLIOGRAPHIE

BAILLIART (docteur Paul), *Histoire de Massy*. Massy, librairie Bocquier 1961, in-16, 202 p.

Réédition et mise à jour de cette bonne monographie dont la première édition sortie en 1947 était depuis longtemps épuisée. Nombreuses et excellentes illustrations.

BRODER (Abraham), *L'évolution des techniques agricoles en Seine-et-Oise de 1815 à 1848*. Diplôme d'études supérieures de géographie. Paris, 1961.

BRUNET (Geneviève) née de SAINT-LAURENT, *La population des nouveaux ensembles résidentiels de Fresnes*. Diplôme d'études supérieures de géographie, Paris, 1961.

CHAPUT (Jean-Louis), *L'origine géographique et la composition socio-professionnelle de la population des divers quartiers de L'Hay-les-Roses*. Diplôme d'études supérieures de géographie. Paris, 1960.

Dictionnaire de biographie française, publié sous la direction de ROMAN D'AMAT, fasc. LIII et LIV, Paris, Letouzey et Ané, 1961.

Biographies de Georges Courty (1875-1953) explorateur, géologue et préhistorien, mort à Chauffour où il s'était retiré (il a étudié les grottes préhistoriques de la région d'Etampes); Charles-Louis-Auguste Cousin (1807-1887), graveur, mort à Fontenay-les-Briis; Anne-Jacques-François Cousteau de Labarrère (1729-1802), général, né à Pecqueuse; Paul-Victor Dablin (1844-1905), né à Longjumeau, fondateur en 1899 de la Société historique et archéologique du 8^e arrondissement de Paris; Albert-François-Marie Dalimier (1875-1936), né à Corbeil, docteur en droit, député de Seine-et-Oise de 1906 à 1918 et de 1924 à 1936, successivement ministre du Travail, des Colonies, de la Justice et à nouveau des Colonies et même vice-président du Conseil entre 1932 et 1934, démissionnaire le 8 janvier 1934 à cause de l'affaire Stavisky; Virginie-Polyxène-Augustine-Philippe Dallemagne née Decagny (1821-1875), peintre, morte à Corbeil.

Documents du minutier central concernant l'histoire littéraire (1650-1700), par M. JURGENS et M.-A. FLEURY, sous la direction de J. MONICAT et de J. MESNARD. Avant-

propos d'A. CHAMSON, préface de J. POMMIER. Paris, P.U.F., 1960, in-8°, 512 p.

Nous avons relevé dans la table les lieux suivants : Athis, Chevreuse, Corbeil, Farcheville, Grigny, Magny-l'Essart, Montgeron, Ollainville, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Remy-les-Chevreuse, Savigny-sur-Orge, Toussus, Valpuisaux, Vigneux, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-St-Georges, Villepreux, Viry, Wissous, Yerres.

DUVAL (Paul-Marie), *Les inscriptions antiques de Paris*. Paris, I. N., 1960, in-4°, 186 p., 69 fig. et 32 pl. h.-t. (Collection de l'Histoire générale de Paris).

Nous avons relevé : n° 48 — l'épithaphe découverte à Arpajon en 1947; n°s 49 (4) et 50 (2) — vase rouge et barillet de Villeneuve-Saint-Georges; n° 52 (33 bis) — fond de plat de l'Hay-les-Roses.

DUVAL (P.-M.), *Paris antique, des origines au troisième siècle*. Paris, libr. Hermann, 1961, in-4°, 372 p., 152 ill.

Synthèse archéologique qui commence aux origines du peuplement de la région parisienne et s'achève avec la destruction de Paris dans la deuxième moitié du 3^e siècle. Beau livre très accessible aux amateurs mais utile aux spécialistes grâce à sa bibliographie, à ses inventaires de musées et à sa magnifique illustration. Cite les découvertes archéologiques du néolithique au 3^e siècle faites dans tout le *pagus parisiensis* qui comprenait la majeure partie de l'arrondissement de Corbeil. Quelques erreurs d'identification.

Evêché de Versailles. Inventaire des archives historiques. Supplément, par H. LEMOINE, Largentière, impr. Humbert et fils, 1962, in-8°, 14 p.

Supplément à l'inventaire paru en 1956 et signalé à cette époque dans notre bulletin. A signaler des registres de délibérations et de comptes des fabriques paroissiales avant la Révolution pour de nombreuses paroisses de notre région, des registres de Confréries, des actes de catholicité sous la Révolution, des renseignements sur le personnel ecclésiastique et sur les paroisses ainsi qu'une collection iconographique.

GRARD (M^{me} D.) née JASKO, *La population nouvelle de Bagneux*. Diplôme d'études supérieures de géographie. Paris, 1960.

Guerre (La) de Cent ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369), par P.-C. TIMBAL, avec la collaboration de M. GILLES, H. MARTIN, J. METMAN, J. PAYEN et B. POUSSIN. Préface d'André CHAMSON. Paris, C. N. R. S., 1961, in-8°, 560 p.

Cet ouvrage, qui doit être suivi d'autres plus techniques, illustre grâce à un grand choix de textes toute la première partie de la guerre de Cent

Ans dans le ressort du Parlement de Paris : recrutement des armées, transport et ravitaillement, défense, opérations de guerre, Traité de Brétigny. Bien des évènements qui se sont déroulés dans les environs de Paris y sont évoqués. Voici pour notre région la liste des lieux cités dans la table : Antony, Boissy-le-Sec, Bouville, Choisy-le-Roi, Corbeil, Le Coudray-Montceaux, Epinay-sur-Orge, Etampes, Itteville, Montlhéry, La Queue-en-Brie, Thiais, Villeneuve-Saint-Georges.

HUDOWICZ (Madame Simone) née VANEL, *Le remodellement de la banlieue sud en fonction de la construction de l'autoroute*. Diplôme d'études supérieures de géographie. Paris, 1961.

JALMAIN (D.) en collaboration avec le Touring-Club de France, *Détection aérienne de la région parisienne. Vol du 10 mars 1962*.

Compte rendu d'un vol au-dessus de la Beauce qui a permis de repérer le tracé exact de la voie romaine de Paris à Orléans près de Saint-Germain-lès-Arpajon, Torfou et Saclas, ainsi qu'un tumulus arasé près du « Four Blanc ». Manuscrit aux Archives départementales de Seine-et-Marne (Mdz 776).

LAPEYRE (A.), *Des façades occidentales de Saint-Denis et de Chartres aux portails de Laon. Etude sur la sculpture monumentale dans l'Île-de-France et les régions voisines au XII^e siècle*. Thèse principale pour le doctorat ès-lettres. Paris, Université de Paris, Faculté des lettres, 1960, in-4°, 344 p., nombr. ill.

Chapitre V : Le portail méridional de Notre-Dame d'Etampes.

Chapitre XIV : La fin du siècle (église Notre-Dame de Corbeil).

Sont en outre mentionnées les églises de Boutigny, Saint-Basile d'Etampes, Saint-Arnoult-sur-Yvelines.

LEVRON (J.), *Les archives départementales de Seine-et-Oise en 1961*. Versailles, impr. « La Gutenberg », 1961, in-8°, 14 p.

Ce rapport annuel nous apprend que la famille Lesort a fait don de tous les papiers et documents réunis en vue de ses travaux par M. André Lesort (400 dossiers); que les papiers de M. Staës sont déposés; que Madame la comtesse de Saint-Périer a complété le don du chartrier de la seigneurie de Morigny fait en 1957 par le don des pièces concernant les familles de Poilloüe de Bonnevaux (une vingtaine de cartons); que M. Levron a terminé le classement du fonds du bailliage de La Ferté-Alais et a inventorié les minutes notariales d'Etampes; enfin que les archives des communes du canton de Méréville ont été inspectées.

ORMESSON (Wladimir d'), *Vraies confidences*. Paris, Plon, 1962, in-8°, 276 p.

PILLEMENT (Georges), *Les environs de Paris inconnus*, t. II : Sud. Paris, Grasset, 1961, in-8°, 392 p.

REFREGE (A.), *Les élections à l'Assemblée législative de 1791 à Paris et en Seine-et-Oise*. Diplôme d'études supérieures d'histoire. Paris, 1961.

ROUX (Bernard), *L'aéroport d'Orly*. Diplôme d'études supérieures de géographie. Paris, 1960.

PÉRIODIQUES

ALBERT-ROULHAC (G.), *Le château de Grosbois*, dans *Revue du Touring-Club de France*, mai 1962, n° 728, p. 366-370.

BASSE DE MENORVAL (E.), *Informations archéologiques. Circonscription de Paris (région Nord). Verrières-le-Buisson*, dans *Gallia - Préhistoire. Fouilles et Monuments archéologiques en France métropolitaine*, III, 1960, p. 170-172, carte, 2 photos.

Trois gisements ont été découverts en 1953 par M. C. Sacchi et fouillés par l'inventeur et M. et M^{me} Daniel en 1958 et 1959 : deux concernent une industrie campignienne en grès et le troisième une industrie moustérienne de faciès levallois.

BELLEVILLE (P.) et CRAIPEAU (Y.), *Les conditions de l'action locale dans la Région parisienne, dans Perspectives socialistes*, juin 1960, n° 37, p. 29-30.

Montre le manque d'unité et de vie des cités-dortoirs : Sainte-Geneviève-des-Bois est un exemple parfaitement typique.

BOURDIER (F.), *Problèmes soulevés par le Sauveterrien d'Auffargis*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1961, t. LVIII, fasc. 8-9-10, p. 538-539.

BROGLIE (prince J. de), *Le château de Grosbois*, dans *Aux carrefours de l'Histoire*, 1960, n° 34, p. 1078-1087.

DUPUIS (J.) et BECK (R.), *Observations pédologiques sur un gisement tardenoisien du Hurepoix*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1961, t. LVIII, fasc. 5-6.

Etude du sol et de l'évolution de la flore par analyses polliniques d'une parcelle du lieu-dit « Les Champs Tortillés » à Auffargis où avait été signalée une station tardenoisienne; étude qui s'est révélée décevante du

point de vue du préhistorien, car elle n'a pas permis de préciser la date du niveau archéologique.

ERLANGER (P.), *La bien-aimée de François I^{er}* [Madame d'Etampes], dans *Miroir de l'Histoire*, 1960, n° 125, p. 561-569.

FLEURY (M.), *Communication... sur la découverte de sarcophages mérovingiens à Fresnes*. Commission du Vieux Paris. Séance du 14 novembre 1960, dans *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, LXXX a., n° 257, 5-6 novembre 1961, p. 2460-2461.

FOURQUIN (G.), *Du nouveau sur le domaine royal en Gâtinais (d'après la prisée de 1322)*, dans *l'Information historique*, nov.-déc. 1961, n° 5, p. 202-207, une carte.

Résumé de sa thèse complémentaire dactylographiée de 465 p.

CEBER (R.), *Le musée régional de préhistoire et d'histoire de Milly-la-Forêt*, dans *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de S-et-O.*, 1956-1959, vol. 66, p. 27-29.

GUYONNET (G.), *Sainte Julienne, protectrice des femmes stériles*, dans *Histoire de la médecine*. Paris, 8^e a., n° IX, oct. 1958, p. 54-59, fig.

Légende et origine de cette dévotion avec le pèlerinage du Val-St-Germain.

HARDOUIN (R.), *Un village néolithique à Chantambre (commune de Buno-Bonnevaux)*, dans *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la vallée du Loing*, t. XXXVIII, n° 9-10, sept.-oct. 1962, p. 82-83.

HOUTH (E.), *Galeran II, comte de Meulan. Catalogue de ses actes précédé d'une étude biographique*, dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1960, vol. II, p. 627-682.

Publication de la communication faite par notre vice-président au Congrès national des Sociétés Savantes tenu en 1960 à Chambéry, qu'il a complétée cette année, au Congrès de Poitiers, par une étude sur les dernières années de Robert II, comte de Meulan, et sur sa mort à Poitiers en 1204. Les Meulan avait des biens dans la région de Boissy-Saint-Léger.

JALMAIN (D.), *Essence... Contact...*, dans *Touring-Plein-Air*, n° 170, 15 mai 1962, p. 400.

Compte rendu sommaire d'un vol de prospection archéologique sur le Hurepoix et partie du Gâtinais.

LAUBEUF (J.), *La chaufferie centrale du grand ensemble urbain de Massy-Antony*, dans *Acier*, 26^e a., n° 5, mai 1961, p. 219-224, fig.

MADINIER (R.), *Deux favorites de François I^{er}* [Françoise, comtesse de Chateaubriand et Anne, duchesse d'Etampes], dans *Aux Carrefours de l'Histoire*, 1959, n° 26, p. 1263-1269.

M. C. C., *Randonnée pédestre de Marolles à Ballancourt par les champs, les crêtes et les bords de rivière*, dans *Touring-Plein-Air*, n° 166, 15 janvier 1962, p. 54-55.

MEYLAN (H.), *En marge de la correspondance de Théodore de Bèze. Un hérétique oublié*, dans *Revue de théologie et de philosophie* (Lausanne, impr. de la Concorde), IX, 3^e série, p. 177-180.

Il s'agit de Jehan Davion, de Milly, adversaire de Bèze et de Calvin.

ORMESSON (W. d'), *L'Académie française*, dans *Historia*, n° 185, avril 1962.

PARISET (F.-G.) et LE BLANT (R.), *Documents sur Georges Lallemand*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1960 (1961), p. 183-192.

Georges Lallemand possédait une demeure à Sucy-en-Brie.

PIGANIOL (A.), *Informations archéologiques - Circonscription de Paris (Nord). - Fresnes*, dans *Gallia. Fouilles et Monuments historiques en France métropolitaine*, XIX, 1961, fasc. 2, p. 283.

Voir *supra* : FLEURY (M.).

PREVOST (I.-L.), *Le val de Bièvre*, dans *Revue du Touring-Club de France*, sept. 1962, n° 731, p. 664-668.

RUY (P.), *Trois communes de la banlieue-est de Paris en cartes et graphiques*, dans *Urbanisme et habitation*, avril-juin 1953, n° 2, p. 130-148.

Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne sont choisis comme types de cités-dortoirs.

Sainte Bernadette à Morsang-sur-Orge - Eglise d'Ablon, dans *Art chrétien, Revue française des chantiers d'église*, n° 21 et 22, p. 72 à 75.

Schneider dans l'atelier de sa maison à Boutigny-sur-Essonne (photographie), dans *Le Jardin des Arts*, n° 92-93, juillet-août 1962, p. 2.

TRENARD (Louis), « *Images de Belgique* » : *Léopold I^{er} et Salvandy*, dans *Revue du Nord*, t. XLI, n° 162, avril-juin 1959.

Salvandy, grand-maître de l'Université, était le beau-frère d'Ernest Féray et il séjourna souvent à Chantemerle.

VALETEAUD (G.), *Aménagement de la Haute-Seine, entre Corbeil et Montereau*. Présentation par J. THENAULT, dans *Travaux. Organe de la technique française des travaux publics et du ciment armé*, 45^e a., n° 321, juillet 1961, p. 633-638, fig., graph., plans.

VIBERT (A.), *Les ressources hydriques de la région parisienne*, dans *Le Génie civil. Revue générale des techniques*, 81^e a., n° 3541, 1^{er} juin 1961, p. 255-258, carte.

Bilan des ressources hydriques du bassin parisien. Nécessité de régulariser le débit de la Seine par de grands barrages.

VIGNARD (E.), *Note au sujet de la communication de M. Franck Bourdier sur les pollens d'Auffargis*, communication faite à la Société préhistorique française le 22-2-1962, pas encore publiée.

Zones (Les) à urbaniser en priorité en Seine-et-Oise, dans *Revue de l'habitat français*, 89^e a., nouv. série, n° 15, avril 1961, p. 261-262.

Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 57^e vol. (1960-1961), nous avons relevé de nombreux articles intéressant notre région : p. 25 à 28, *Complément à l'inventaire des souterrains de Seine-et-Oise* par M. G. PONCELET (intéresse Athis-Mons, Boutigny, Chateaufort-en-Yvelines, Chilly-Mazarin, Dourdan, Etampes, Gif-sur-Yvette, Saint-Arnoult-lès-Yvelines, Sermaise, Villeconin, Villeneuve-le-Roi); p. 43 à 46, *L'église Saint-Jacques de Milly* par M. R. GEBER; p. 47 à 56, *Ormesson, son château, ses archives* par M. R. KLEIN; p. 111 à 118, *Sépultures des cimetières de Seine-et-Oise présentant un intérêt d'art ou*

d'histoire locale par M. E. HOUTH (intéresse Bièvres, Chilly-Mazarin, Dourdan, Etampes, Milly); p. 119 à 125, listes des monuments, sites et objets d'art inscrits et classés de 1955 à 1961 par M. J. LEVRON (intéresse les églises de Ballainvilliers, Briis-sous-Forges, Courdimanche, D'Huison, Longjumeau, Milly, Moigny, Saint-Sulpice-de-Favières, Videlles; les dalles funéraires de la chapelle Saint-Jean de Corbeil; les châteaux de Chamarande, Courson-Monteloup, Jeurre à Morigny-Champigny, Sainte-Geneviève-des-Bois, Verrières-le-Buisson, La Grange à Yerres; le domaine de Launay à Orsay et une grotte préhistorique à Maisse).

Le *Bulletin de la Société historique de Villiers-sur-Marne* a publié en 1961 des articles relatifs au château de La Lande, au château moderne de Villiers (par E. Jean), au 7^e centenaire de Saint-Pierre de Chennevières (par M. Cordelle), à la Libération de Villiers et à Paul Poisson de Bourvalais (par M. R. Klein).

Le *Bulletin des Amis d'Etampes et de la région*, 14^e année, n^o 10, 1960, mérite une analyse détaillée : p. 3 à 7, *La Commanderie de Saint-Jacques à Etampes* par M. le chanoine L. Guibourgé; p. 8-9, *Donation d'un domaine près d'Etampes par Philippe-Auguste à l'ordre de Saint-Jacques* par M^{me} de Saint-Périer (il s'agit de Villeneuve-sous-Montfaucon situé tout près de Morigny); p. 10 à 14, *La Congrégation Notre-Dame à Etampes* par M. le chanoine L. Guibourgé; p. 15 à 29, *Monsieur Vincent et Sully, seigneur de Vaucelas et d'Etrechy* par M. G. Harlé; p. 30 à 36, *La bastille des Portereaux et les anciens remparts d'Etampes* par M. D. Labey; p. 37 à 40, *La déviation de la Route nationale n^o 20 dans la région d'Etampes*.

Le *Bulletin* de cette même association, 15^e année, n^o 11, 1961, est entièrement consacré à la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise qui s'est tenue à Etampes les 2 et 3 juin 1961. Il représente un gros effort et nous tenons à remercier Madame de Saint-Périer d'avoir bien voulu réaliser cet important travail. En voici le sommaire : p. 5-6, *Introduction* par M. J. Levron; p. 7, *Allocution de bienvenue* par M. le chanoine Guibourgé; p. 8 à 13, *Le plus ancien registre de comptes de la ville d'Etampes* par M. J. Levron; p. 14-15, *Le diable au presbytère* par H. Lemoine (presbytère de Prunay-sous-Ablis); p. 16-18, *Le vieux pont de Boussy-Saint-Antoine* par M. Lahaye; p. 19-21, *Les conciles à Etampes* par le cha-

noine Guibourgé; p. 22-25, *L'aménagement intérieur du donjon d'Etampes* par D. Labey; p. 26-29, *Les seigneurs d'Etréchy* par G. Harlé; p. 30-31, *Le premier musée d'Etampes* par M^{me} de Saint-Périer; p. 32-38, *Discours* de M. Georges Tessier (consacré à Barthélémy Hauréau, premier président de notre société).

Dans le *Bulletin intérieur du Cercle d'Etudes savantes, artistiques, archéologiques et politiques de Villeneuve-le-Roi*, n° 1, 1961, M. P. CSERY a étudié *Les vendanges au XVIII^e siècle à Villeneuve-le-Roi*. Une histoire de Villeneuve-le-Roi sera bientôt mise en souscription.

MM. LAHAYE et COUBARD poursuivent leurs travaux sur Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart dans le journal paroissial *En Equipe*; depuis juillet 1961, nous avons relevé des articles concernant : Le Moulin de Rocheau et le cimetière de Boussy-Saint-Antoine; un concours de tir en 1757, le château, le culte, les armoiries, les gardes-messiers et les vieilles demeures à Quincy-sous-Sénart.

La Société des Amis de la région de Rambouillet et de sa forêt ont continué la publication de leur revue *Pays d'Yvelines, de Hurepoix et de Beauce*. Le bulletin n° 2 et 3, paru fin 1961, est consacré à la protection de la forêt; le bulletin n° 4 comporte divers articles parmi lesquels nous relevons celui de notre confrère J. CHANSON sur *Les fers forgés de Dourdan* et le n° 5, composé à l'occasion du tricentenaire de la mort de Pascal, réunit des études sur Pascal et Port-Royal dues à de nombreux écrivains et historiens parmi lesquels figurent nos confrères J. de Bourbon-Busset et A. Georges.

Dans *Le Vieux Saint-Maur*, 1961 (n° 27) et 1962 (n° 28-29), nous avons relevé deux articles de M. H. Pouvereau : *Ingeburge de Danemark* et *Watteau à Chennevières*.

La Société botanique française a publié un fascicule spécial pour rendre compte du colloque sur les plantes médicinales qui s'est tenu à Paris en 1961. On y parle du Centre national d'expérimentation et de vulgarisation des plantes médicinales, aromatiques et industrielles entretenu à Milly par le Syndicat national et dirigé par M. Darbonne.

Nous avons appris la naissance d'une nouvelle revue *Beauce et Perche* dont le siège se trouve à Chartres, 1, rue du 14 Juillet. Sa première publication, n° 1 - 4, nov. 1960 - juil. 1961, comporte 32 pages.

TRAVAUX EN COURS

- BASTIE (Jean), Aménagement et accroissement de la population dans la banlieue-sud de Paris (vallée de l'Orge).
- BEAUSSE (M^{lle}), Les Bénédictines d'Yerres (thèse de l'École des Chartes).
- BERGERON, La situation sociale des Parisiens de la Révolution à la fin de l'Empire (thèse principale). — Les acquisitions de biens nationaux par les Parisiens (thèse complémentaire).
- BETHELL (D.-L.), L'épiscopat de Guillaume de Corbeil à Cantorbéry (1123-1136) (thèse).
- BIRABEN, La mortalité épidémique dans le bailliage de Corbeil.
- JURGENS (M^{me}), Les ancêtres de Molière dans la région d'Athis.
- HORN (Walter W.), Les halles de Méréville.
- LANSIARD, Histoire de la troisième guerre mondiale en Seine-et-Oise.
- MICHEL (Marie-Edmée), La vigne dans la région parisienne au Moyen Age (thèse de l'École des Chartes).
- RENOUVIN (Daniel), Monographie de Fresnes-lès-Rungis.
- RICHARD (Guy), Recherches sur le Hurepoix.
- SCHIANO (M^{lle}), Géographie humaine de Brétigny-sur-Orge (D. E. S.).
- Sœur JOSEPH, Grande-Bretèche à Saint-Symphorien-lès-Tours. Les fondations dans la région d'Angerville de la Mère Marie Poussepin, de Dourdan.
- VARENNES (abbé), curé d'Ormesson, Recherches sur Ormesson-sur-Marne.
- VERBRUGGE (R. P. Raymond), Le symbolisme de la main dans la préhistoire, tome II¹ (la rédaction de la partie consacrée aux figurations pariétales de mains humaines sur le continent africain est terminée).

1. On peut encore se procurer le tome I chez l'auteur, 41, rue Saint-Lazare à Compiègne (prix pour les collègues : 10 NF).

CHRONIQUE

VI^e Congrès international des Sciences préhistoriques et protohistoriques

Notre collègue, le Père A.-R. VERBRUGGE, a participé activement au grand Congrès international des Sciences pré-et protohistoriques, qui s'est tenu à Rome du 29 août au 3 septembre, et où il a représenté notre Société.

Huit cents membres, venus de soixante pays, participaient à ce Congrès. Le Premier Ministre italien Fanfani et le Ministre Piccioni ont assisté à la séance inaugurale, tenue le mercredi 29 août au Capitole même. Le Saint-Siège y était représenté par l'archevêque S. E. Mgr Cunial.

Dès l'après-midi, les séances de travail commencèrent : près de 300 communications furent présentées. On peut dire que l'ensemble de ces travaux fut placé sous le souvenir de deux grands noms de la Préhistoire : le français l'abbé Breuil, et l'italien le baron Carlo Blanc, l'un et l'autre récemment décédés, mais dont l'œuvre demeure.

Huit sections fonctionnèrent parallèlement, allant des problèmes des techniques aux questions d'art. Tant par l'organisation des différentes manifestations culturelles afférentes que par l'ampleur des communications scientifiques présentées, ce Congrès fut une véritable réussite.

Le soir du mercredi 29 août eut lieu une réunion générale des congressistes à l'Université de Rome; à cette occasion, le Musée des Origines et le Musée des Antiquités Etrusques, l'un et l'autre situés dans la Cité Universitaire, furent inaugurés.

Le jeudi soir, nous avons pu visiter le magnifique « Museo Nazionale di Villa Giulia », et assister ensuite à une représentation en plein air de ballets. Le vendredi était réservé à une excursion aux sites préhistoriques du Latium : on visita ainsi le gisement du Paléolithique inférieur et moyen de Torre in

Pietra, aménagé par M. C. Blanc. Ensuite, à Monte Circeo, on put très bien voir la grotte de l'Homme de Néandertal. La « Côte d'Argent » émerveilla les congressistes du voyage.

Samedi se plaça une audience pontificale à Castel Gandolfo : le Pape y fit un discours de vingt minutes en français (reproduit le lendemain dans *L'Osservatore Romano*), mais le caractère si humain de sa personnalité se révéla mieux encore dans les paroles non préparées qu'il adressa ensuite à ses visiteurs. Le Gouvernement italien, de son côté, offrit aux congressistes une réception dans la Villa d'Este, à Tivoli. Après avoir visité la Villa Adriana, la contemplation des célèbres fontaines, illuminées, rafraîchit cette belle soirée.

Le Congrès se termina le lundi par une séance générale de clôture, présidée par M. le Professeur Pallottino, et le mardi par une dernière excursion à Pérouse et à Florence : dans la fascinante cité toscane, une réception fut offerte aux congressistes dans le cadre prestigieux du Palazzo Vecchio.

Bref, outre les travaux du Congrès, il y eut de nombreuses activités extraordinaires. S'il existait une « Congressologie », le Congrès de Rome serait riche en enseignements de toutes sortes.

A.-R. VERBRUGGE.

Les cloches du Hurepoix

En 1944, la Direction des Beux-Arts demanda à la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, en raison des menaces qui pesaient sur les objets métalliques, la liste des cloches antérieures à 1793. En janvier 1944, 33 cloches figuraient à l'Inventaire des objets classés. Deux d'entre elles étaient du xv^e siècle (Etampes, 1401; Ris, 1470); dix-neuf remontaient au xvi^e siècle, huit au xvii^e et trois au xviii^e. A cette liste, la Commission fit alors ajouter sept cloches du xvi^e siècle, trente-neuf du xvii^e et soixante-seize du xviii^e. Depuis cette date, d'autres cloches ont été classées parmi lesquelles celle de Videlles (1554). Le travail n'est cependant pas achevé et il serait utile de relever les inscriptions des cloches des cantons d'Etampes, La Ferté-Alais, Méréville et Milly.

E. HOUTH.

Enquête d'histoire littéraire

Dans notre bulletin 1960, p. 94, nous avons annoncé la préparation d'un guide d'histoire littéraire de la France sous les auspices de la Direction générale des Lettres et des Arts. Rappelons à ce propos qu'à la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, les 28 mars et 27 juin 1944, M. E. Houth a donné connaissance d'un rapport sur les séjours des artistes dans ce département fait à la demande du préfet. Cinquante-huit communes de notre région y étaient mentionnées.

Quelques autographes mis en vente récemment nous permettent de fournir quelques précisions sur ce même sujet : le peintre Marie Laurencin écrit le 28 août 1938 : « Je viens de passer deux semaines de félicité à Champrosay... » (Noël Charavay, cat. n° 708, avril 1962); le Chancelier Michel de L'Hospital adresse à sa fille le 30 juin 1571, de Vert-le-Grand, une délicieuse lettre essentiellement relative à la santé de ses enfants et à ses provisions de vin ! (*id.*); George Sand réside à Palaiseau, en 1845; deux lettres des 12 juin et 23 septembre nous la montrent au chevet de Manceau mourant puis, après la mort de celui-ci, se débattant au milieu de difficultés financières et refusant d'aller habiter la villa des Lambert (*id.*); enfin, une épître en vers de Jean-Jacques Rousseau à M. de L'Etang, vicaire de Marcoussis, rappelle le séjour qu'il fit avec Thérèse Levasseur et Grimm chez ce prêtre en 1749 (Hôtel Drouot, 21 novembre 1961).

Exposition " Cathédrales "

L'exposition « Cathédrales », organisée au début de l'année par le musée du Louvre, présentait pour tous ceux qui s'intéressent au passé de Corbeil un intérêt tout particulier.

Dans le vestibule, on pouvait admirer les deux statues-colonnes représentant Salomon et la reine de Saba, qui décoraient autrefois la façade de l'église Notre-Dame de Corbeil et qui sont devenues la propriété du musée du Louvre, après avoir été longtemps confiées à la basilique de Saint-Denis.

Un peu plus loin, dans la salle où le jubé de Bourges avait été reconstitué, se trouvait la statue funéraire du comte Haymon I^{er} de Corbeil, que le musée du Louvre avait, pour cette importante exposition, empruntée à l'église Saint-Spire,

où elle a repris depuis sa place. Cette marque d'intérêt pour une œuvre remarquable de la statuaire du début du quatorzième siècle, ne manquera pas d'attirer à l'avenir l'attention des visiteurs de l'église Saint-Spire.

Rappelons que le tombeau du comte Haymon a été décrit d'une façon très détaillée dans une monographie de l'église Saint-Spire, attribuée au baron de Guilhermy et reproduite dans le bulletin de notre Société (année 1901, première livraison, page 38) et que l'église Notre-Dame a fait l'objet d'une étude très complète de Monsieur Francis Salet (Notre-Dame de Corbeil, Société française d'Archéologie, Paris, 1941).

A. CROS.

Folklore étampois

M. Caillet, auteur du *Folklore étampois*, rappelle à tous nos collègues qu'il recherche un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage. Lui écrire : 20 bis, rue de Chartres à Neuilly-sur-Seine.

Prix de poésie

Nous avons appris avec joie que le prix de poésie A. Foulon de Vault 1961 avait été décerné à Madame Hélène Fuchs par « Les Amis de Sénart » sous la présidence de M. Gaston Bourgeois.

Chennevières-sur-Marne

Dans le cadre brillamment illuminé du parc à la française du château des Rets, le 26 mai 1962, une soirée « Premier Printemps Théâtral à Chennevières » a démontré, une fois encore, l'intérêt porté par le grand public au répertoire classique. *Le Barbier de Séville*, comédie en quatre actes de Beaumarchais, était minutieusement monté et interprété par la Troupe des « Confrères de Saint-Maur », qu'anime Pierre della Torre, et qui continue la tradition de ses prédécesseurs, « l'Association théâtrale des Confrères de la Passion ». Celle-ci fit construire à Paris le célèbre Théâtre de Bourgogne, dont la troupe fusionna, plus tard, avec celle de Molière, sa rivale, pour fonder la Comédie Française.

M. CORDELLE.

Corbeil-Essonnes

Pour continuer une tradition maintenant vieille de trois ans, la municipalité a organisé les 22 et 23 juin 1962 un « festival poétique » dans le parc de la chapelle Saint-Jean. Ce fut *Le Malade imaginaire* que présenta cette année la troupe du Théâtre de l'Île-de-France de Jacques Sarthou.

Les travaux entrepris par M. l'archiprêtre de Corbeil dans le chœur de l'église Saint-Spire qui ne devaient consister qu'à décaper les murs afin d'en faire disparaître l'affreux badigeon, ont permis de mettre au jour de magnifiques chapiteaux ainsi que des traces de très nombreux remaniements architecturaux. Ces découvertes méritent une étude bien documentée que nous espérons publier l'an prochain.

Etampes

Le musée d'Etampes vient de s'enrichir des moulages de sept poignards néolithiques en silex du Grand-Pressigny trouvés il y a de nombreuses années, dans une cachette à Moigny, ainsi que du moulage d'une statue en cuivre de dieu gaulois dit « Le dieu de Bouray », découvert en 1845 lors du curage de la pièce d'eau du château de Mesnil-Voisin.

Marcoussis

Sous le titre *Du cubisme aux expressions de l'art contemporain* s'est tenue en la mairie de Marcoussis, du 24 juin au 2 juillet 1962, une exposition de peinture et de sculpture modernes destinée à rappeler le séjour du peintre Marcoussis en ces lieux.

Port-Royal

A l'occasion du tricentenaire de la mort de Pascal, le musée national des Granges a été restauré. Sa réouverture a eu lieu le 14 juin 1962 en présence de M. Malraux. A 21 h, dans la grange de la ferme, a été donné un spectacle ainsi composé : *La nuit du feu* de Marcelle Maurette; *Itinéraire spirituel* de Blaise Pascal, choix de pensées en forme de dialogue pour deux voix et un récitant; chœur des chanteurs de Saint-Eustache. M. Roger Schardner a été chargé de créer et de dessiner la maquette d'un timbre spécialement émis à cette occasion.

Quincy-sous-Sénart

Le conseil municipal de Quincy a adopté dans sa séance du 22 septembre 1961 les armoiries de la commune dont le projet avait été réalisé par M. René Louis. En voici la description : « D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bordure composée de six pièces, d'argent aux maillets de gueules et de gueules aux maillets d'or, au chef brochant sur la bordure d'azur, à la fleur de lis d'or surmontée d'un lambel de gueules et accostée de deux quintefeuilles d'argent, timbré de la couronne murale, d'or à trois tours crénelées, flanqué de deux écoreuils du même et d'un chêne mouvant de l'écu ».

Le lion et les maillets de gueules rappellent les armes de Philippe de Maillard qui fut seigneur de Quincy de 1500 à 1515; les maillets d'or évoquent celles de Jean-Charles de Bournel, marquis de Monchy, qui fut seigneur de Quincy de 1722 à 1730 à cause de sa femme Marie-Catherine Forcadel. La fleur de lis et le lambel sont tirés des armes du Comte de Provence, dernier seigneur de Quincy. Quant aux quintefeuilles, au chêne et aux écoreuils, ils symbolisent la forêt.

Ris-Orangis

Prévenue le 24 mai 1962 par M. Desbordes, assistant de M. Piganiol, directeur de la Circonscription archéologique Paris - Nord (Antiquités historiques), que des sépultures venaient d'être mises au jour dans des carrières à Ris-Orangis, je me suis rendue sur les lieux le 25 mai dans la matinée. Voici les constatations que j'ai pu y faire :

La découverte a été faite sur le territoire de Ris-Orangis mais tout près de celui d'Evry-Petit-Bourg, dans la section A 2 du cadastre, très exactement dans la portion sud-est du lieu-dit « La Roche du Gros-Guillaume », comprise entre la R. N. 7, le chemin qui descend à la Seine, le ruisseau « Ecoute s'il pleut » et la section A 1 du cadastre, portion que les exploitants appellent « les 35 Arpents ». Ce lieu se trouve à l'amorce sommitale du coteau qui descend, à cet endroit, assez doucement vers la Seine, à environ 300 m de la R. N. 7 qui suit l'arrête du coteau, à peu près à l'emplacement de la voie antique de Paris à Sens¹.

1. ROBLIN, *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*. Paris, A. et J. Picard, 1951, in-8°, p. 113-119. — DUVAL (P.-M.), *Paris antique des origines au III^e siècle*, Paris, Hermann, 1961, in-4° oblong, p. 240-241.

Les terrains situés au sud-est de ce lieu tant sur le territoire de Ris que sur celui d'Evry-Petit-Bourg sont en grande partie convertis en carrières de pierre exploitées par M. Longuet, maire de Viry-Chatillon. Cette carrière s'étend régulièrement vers le nord-ouest gagnant sur les terrains cultivés par le propriétaire de ces lieux, M. Chain, et c'est ainsi que les « 35 Arpents » commencent à être exploités par les carriers. On en tire, à la partie supérieure, de la pierre meulière et, en profondeur, des pierres silico-calcaires. C'est en arrachant la couche de terre arable, grasse et lourde, mais en cet endroit précis, vierge de toutes pierres (a remarqué le chef de chantier), que les pelleteuses ont rencontré des morceaux de plâtre et des ossements.

Trois premiers corps, apparemment inhumés en pleine terre, furent bouleversés et les ossements en furent dispersés. Le chef de chantier m'a dit avoir remarqué que deux d'entre eux se trouvaient en sens diamétralement opposé, tête contre tête. C'est sous ces deux corps, qu'après avoir soulevé une lourde pierre plate, on découvrit à environ 50 cm de profondeur un autre corps, bien en place et complet de la tête aux genoux, dans une auge de plâtre dont une extrémité avait été coupée par la pelleteuse.

Ce corps était orienté, les pieds vers l'est; la tête était inclinée sur le côté droit, le bras gauche allongé le long du corps, le bras droit replié sur le fémur. Compte tenu de la longueur présumée des tibias, ce squelette devait mesurer approximativement 1,45 m.

L'auge de plâtre, de forme trapézoïdale dégagée seulement en partie, du côté gauche du corps, avait les dimensions suivantes : largeur interne côté tête : 57 cm; largeur externe du même côté : 65 cm (les parois ayant 4 cm d'épaisseur); largeur interne côté pieds calculée en fonction d'une longueur supposée de 1,70 m et d'après l'angle que formaient les côtés avec la tête du sarcophage : 45 cm; profondeur : 9 cm; hauteur extérieure, côté tête : 16 cm et côtés latéraux : 10 cm. Le fond était creusé d'un trou de 10 cm de diamètre, au-dessus de l'épaule gauche. Le plâtre qui avait absorbé beaucoup d'humidité était extrêmement fragile. Il semblait de constitution grossière : on remarquait, dans la pâte, des cailloux et du charbon.

Sur les parois que nous n'avons pu dégager qu'en petite partie, nous n'avons remarqué aucun ornement ni aucune

inscription. Il n'y avait pas de couvercle de plâtre mais simplement une pierre plate qui s'appuyait sur les bords du sarcophage et recouvrait la partie supérieure du corps. Nous n'avons trouvé aucun mobilier.

Alors que je me trouvais sur les lieux, le chef de chantier, en creusant à environ 3 m de ce sarcophage, rencontra un morceau de plâtre. Nous ne pûmes dégager qu'une petite partie de squelette : tibias, péronés, os du cou-de-pied. Toute la partie supérieure du corps depuis les genoux avait sans doute été bouleversée par les pelleteuses et quelques os furent recueillis à proximité. Fait curieux, en creusant en direction des pieds orientés vers l'est, dans un terrain que les machines n'avaient pas touché, nous n'avons pu trouver l'extrémité du cercueil de plâtre et avons buté sur de grosses pierres qui n'ont pas été dégagées. De même, il n'y avait pas de plâtre sous les jambes.

L'existence d'une auge de plâtre ne permet pas de faire remonter la date de ces sépultures au delà du vi^e siècle. La forme trapézoïdale du sarcophage et l'inhumation aux confins de la paroisse de Ris — qui existait déjà à la fin du x^e siècle² — en un lieu où ne semble pas avoir existé de monastère, et non auprès de l'église, permet de fixer le *terminus ad quem* au x^e siècle.

P. CAVAILLER.

2. LEBEUF (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Paris, libr. de Fechoz et Letouzey, 1883, in-4°, t. IV, p. 374.

NÉCROLOGIE

M. Robert AUBRY, de Corbeil-Essonnes.

*
**

M. Lucien BOURDIN, ingénieur, décédé à Corbeil le 23 septembre 1961, dans sa 85^e année, faisait partie de notre Société depuis 1903 comme membre fondateur. Il avait publié récemment, dans notre bulletin (1956), un article sur Simon Brière, ancien maire de Corbeil.

*
**

M. André BROSSARD.

*
**

M. Henri GARAUD, qui exerça à Corbeil la profession de chirurgien-dentiste de 1925 à 1960, est décédé le 23 juillet dernier à Sucy-en-Brie où il s'était fixé en quittant Corbeil.

*
**

M. Charles-Emile HEURTEAU, décédé le 24 avril 1961, était entré à l'Ecole Polytechnique en 1897; il en sortit avec le titre d'Ingénieur au Corps des Mines. Après être resté pendant quelques années au service de l'Etat en qualité d'ingénieur des Mines, à Rouen, puis à Arras, il mit sa haute compétence à la disposition d'importantes Sociétés minières, tant comme directeur que comme président de leurs conseils d'administration.

Son père, Emile Heurteau, ingénieur en chef au Corps des Mines, fut, pendant de longues années, directeur général de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans.

Notre Société, à laquelle il témoigna un constant attachement, s'honore de l'avoir compté parmi ses membres; elle conserve fidèlement la mémoire de cet homme éminent.

R. C.

Nous avons appris avec regret le décès survenu le 12 juillet, de M^e Jean IMBAULT, qui avait exercé les fonctions de notaire à Corbeil, de 1922 à 1957, date à laquelle il céda son étude à M^e Philippe IMBAULT, son fils.

Notre collègue avait donné son adhésion à notre Société en 1942 et il n'avait pas cessé depuis de s'intéresser à nos travaux.

Rappelons que, par son mariage avec Mademoiselle Jozon, M^e IMBAULT était entré dans une des plus anciennes familles de Corbeil.

A. C.

*
**

Le 28 juillet dernier est décédé, dans sa 96^e année, en sa propriété de La Queue-en-Brie, M. Lucien MOREL d'ARLEUX, président honoraire de la *Société d'Histoire et d'Archéologie des 7^e et 15^e arrondissements de Paris*, président honoraire de l'*Amicale des anciens élèves de l'École d'Agriculture de Beauvais* et membre très fidèle de notre Société; il était né à Brunoy.

S'il fut un agriculteur émérite, s'il fut un très vigilant maire de La Queue-en-Brie, Lucien Morel d'Arleux fut également un ami de l'Histoire et un connaisseur d'Art très éclairé; il avait des liens de famille avec le grand architecte Fontaine et c'est avec un goût très sûr qu'il appréciait les choses de l'Art.

Il fut de même un président excellent de la « Société des 7^e et 15^e arrondissements de Paris » à laquelle il donna un développement remarquable, organisant tout, conférences et visites, tant à Paris que *extra urbem*, avec un soin inlassable.

De la vie familiale, il avait un haut sentiment: le groupe imposant de ses 108 petits-enfants et arrière-petits-enfants témoigne de l'éminence de vie familiale qu'il répandait autour de lui.

Enfin, il avait un sens de l'amitié très élevé; nul de ceux qui ont eu le privilège de compter parmi ses amis, ne saurait oublier la délicatesse de sentiments, la fidélité, les prévenances avec lesquelles il entretenait ses amitiés.

Notre Société, pour sa part, gardera durablement le souvenir de cet homme de cœur et de bien.

R. C.

M. André PAILLET, d'Etampes.

*
* *

M. Jacques ZEILLER, membre de l'Institut, décédé le 2 juillet 1962, dans sa 85^e année, à Saint-Michel-sur-Orge. Il fit partie du conseil d'administration de notre Société dès 1943 et en fut vice-président de 1945 à 1961. Son souvenir y sera fidèlement conservé.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

M ^{me} P. CAVAILLER, Secrétaire Générale, 47, rue Féray, Corbeil-Essonnes (S.-et-O.),	M. Jean JACQUART, Agrégré de l'Université, Secrétaire-Adjoint, 13, rue Ferdinand-Duval, Paris IV ^e
---	--

M^e André CROS, notaire
à Corbeil-Essonnes (S.-et-O.), Trésorier.

Cotisation annuelle { membre bienfaiteur : 10 F
 { membre ordinaire : 5 F
4 F pour MM. les Membres du Clergé et de l'Enseignement.

C.C.P. de la Société : PARIS 1508-40.

M. André FAURET, Directeur

M. Jeanne NIELER, membre du Comité de Direction, décide le 2 juillet 1952, dans sa 52^e séance à Saint-Michel-sur-Croix, le passage de conseil d'administration de nos sociétés dès 1953 et en fait président de 1953 à 1961. Son conseil y est également composé

**IMPRIMERIE
HUMBERT & FILS
LARGENTIÈRE (Ardèche)**
